

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 4/II

Séance du mardi 12 octobre 2010, seconde partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 4/I, p. 197)

Ouverture de la séance 249

Interpellations :

1. «Quelle ouverture pour l'hiver 2010 de La Terrasse?» (M. Stéphane Michel et consorts).
Développement photocopié 268
Réponse de la Municipalité (M. Jean-Christophe Bourquin). 269
2. «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6 : pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (M. Claude-Alain Voiblet). *Développement photocopié* 269
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Jean-Yves Pidoux) 270
Discussion 271
3. «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables» (M. Claude-Alain Voiblet). *Développement photocopié* 274
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 275
Discussion 276
4. «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts).
Développement photocopié 278
Réponse photocopiée de la Municipalité (M. Daniel Brélaz) 278
Discussion 279

Motion :

- «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours»
(M. Claude-Alain Voiblet). *Rapport photocopié* de M. Benoît Biéler, rapporteur. 260
Discussion 261

Pétition :

- «Sauvons <Looping>» (Les Amis de la Cité [308 signatures]).
Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez, rapporteur. 254
Discussion 255

Postulats :

1.	«Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues» (M. Guy Gaudard). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Nicole Grin, rapportrice	249
	<i>Discussion</i>	250
2.	«Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait» (M ^{me} Rebecca Ruiz). <i>Rapport polycopié</i> de M. André Mach, rapporteur	252
	<i>Discussion</i>	252
3.	«Il ne s’agit pas de prévoir le futur, mais d’être préparé au futur» (M. Jean-François Cachin) <i>Rapport polycopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur.	257
	<i>Discussion</i>	257
4.	«Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Rapport polycopié</i> de M. Benoît Biéler, rapporteur	260
	<i>Discussion</i>	261
5.	«Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et des écoliers de 5 ^e et de 6 ^e année primaire (M ^{me} Florence Germond). <i>Développement polycopié</i>	265
	<i>Discussion préalable</i>	265
6.	«La résolution des problèmes d’hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés» (M. Stéphane Michel et consorts). <i>Développement polycopié</i>	266
	<i>Discussion préalable</i>	266
7.	«La ville de Lausanne n’est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement polycopié</i>	266
	<i>Discussion préalable</i>	267
8.	«Rasez les thuyas, qu’on voie la biodiversité» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Développement polycopié</i>	268
	<i>Discussion préalable</i>	268

Appendice :

Liste alphabétique des membres du Conseil communal mise à jour le 13 octobre 2010, suivie de la liste des membres du Conseil par groupe, de la composition du Bureau du Conseil pour 2010–2011, de celle des Commissions permanentes, et enfin de l’organisation de la Municipalité pour 2010.	283
--	-----

Séance

du mardi 12 octobre 2010, seconde partie

Membres absents excusés : M^{me} Marlène Bérard, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Marie Deveaud, M. Yves Ferrari, M^{me} Sarah Frund, M. Nicolas Gillard, M. Xavier de Haller, M. Philippe Jacquat, M. Johan Pain, M. Jacques Pernet, M. Florian Ruf, M^{me} Elisabeth Wermelinger, M^{me} Magali Zuercher, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Jean M'Poy.

Membres présents	85
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous reprenons nos travaux, veuillez prendre place.

Nous reprenons l'ordre du jour avec le point R90, postulat de M. Guy Gaudard, « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues ». J'appelle à la tribune la rapportrice de la commission, M^{me} Nicole Grin.

Postulat de M. Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues »¹

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Nicole Grin (LE), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Gérard Chappuis (Soc.), M^{me} Sylvie Favre (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Jacques Pernet (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Pierre Santschi (Les Verts).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M^{me} Nicole Grin (LE), rapportrice : – La commission s'est réunie le 25 janvier 2010 dans les locaux des Services industriels. Outre le postulant Guy Gaudard, elle était composée des conseillers communaux suivants : Raphaël Abbet, Gérard Chappuis, Sylvie Favre, Jean Meylan, Jacques Pernet, Vincent Rossi, Pierre Santschi (remplaçant Nicole Graber) et Nicole Grin, rapportrice. M^{me} Andrea Egli, démissionnaire du Conseil, n'était pas remplacée.

M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SI, représentait la Municipalité. Il était accompagné de MM. Yves Dijamatic, ingénieur adjoint au Service de l'électricité, Yves Masur, du Service des routes et de la mobilité (Direction des travaux) et de Nicolas Waelti, adjoint au chef du Service du développement stratégique, qui a pris les notes de séance, tâche dont il s'est acquitté à la satisfaction de tous les participants, qui le remercient chaleureusement pour son travail.

M. Gaudard a tout d'abord précisé le double but de son postulat : d'une part, diminuer la pollution avec le soutien à des véhicules très peu polluants par le développement de bornes de charge dans le cadre du futur écoquartier et dans les parkings d'échange, et d'autre part, assurer une compensation verte de l'énergie utilisée et profiter de l'énergie à bas prix produite de nuit alors que la demande est très faible. De son point de vue, ces bornes de charge devraient être placées dans des endroits stratégiques importants, telles les entrées des parkings d'échange et dans le futur écoquartier. De son point de vue, le marché des véhicules électriques devrait fortement progresser ces prochaines années et la technologie s'améliorer considérablement. Grâce au développement des batteries lithium-ion, les constructeurs devraient parvenir à diminuer le volume des batteries. En outre, l'autonomie des véhicules électriques devrait augmenter et atteindre 120 à 180 km, permettant ainsi un usage urbain et régional de ce genre de véhicules. M. Gaudard propose en outre de compenser l'énergie utilisée par les véhicules électriques par le développement de moyens de production tels que les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, voire la géothermie. Pour la réalisation de ce programme, M. Gaudard n'exclut pas le partenariat public-privé.

Lors de la discussion, les arguments suivants furent tour à tour exposés. D'un côté, certains commissaires manifestèrent quelque scepticisme, au motif que les voitures électriques ne sont pas la panacée, qu'elles ont une faible autonomie et qu'elles ne sont pas totalement propres, puisqu'elles utilisent souvent du courant produit à base d'énergie nucléaire ou de charbon. En outre, les batteries constituent aussi des facteurs de pollution quant aux matériaux et techniques utilisés pour leur fabrication ou leur recyclage, voire leur destruction. Le choix de placer des bornes de recharge dans les parkings d'échange a été critiqué, l'objectif des Autorités devant être la limitation de la circulation des automobiles, même électriques. Un commissaire a relevé le fait que l'écobilan des véhicules électriques n'est pas toujours positif. A son avis toute solution doit faire l'objet d'un écobilan global avant d'être mise

¹ BCC 2009-2010, T. I (N° 3/I), p. 192 ; *idem*, T. I (N° 5/II), pp. 469-470.

en œuvre, afin de vérifier qu'elle présente véritablement une opportunité intéressante, du point de vue environnemental.

D'autres commissaires ont qualifié de vision d'avenir la proposition du postulant, estimant ses propositions intéressantes et souhaitant que l'Administration en étudie la faisabilité. L'évolution vers les véhicules électriques est en marche, nous ne pourrions y échapper, pensent-ils. A cet égard, le postulat de M. Gaudard présente un intérêt particulier, car il pose la question, non seulement de la gestion de l'approvisionnement des véhicules électriques, mais surtout aussi parce qu'il demande de réfléchir à des solutions en matière de compensation énergétique.

Pour les commissaires réticents à favoriser la mobilité électrique, il faut prendre en considération d'autres aspects que la seule réduction des émissions de CO₂. Il est souhaitable que la Municipalité intègre sa réponse au postulant dans une réflexion globale quant aux types de moyens de locomotion que l'on entend promouvoir: faut-il encore longtemps favoriser les véhicules automobiles individuels, quel qu'en soit le carburant?

Interrogé sur la raison pour laquelle le postulat n'évoque pas la question des véhicules à deux-roues, M. Gaudard a précisé que cette question a déjà été traitée par la Ville, puisqu'elle a créé un réseau de bornes de charge pour les véhicules électriques à deux roues.

Une des questions posées au cours de la discussion a porté sur la garantie que l'on pouvait avoir quant à l'origine verte du courant fourni par les bornes de charge. M. le municipal Pidoux a répondu qu'il ne sera pas possible de garantir que le courant fourni soit d'origine «propre». Les bornes seront reliées au réseau. Mais ce à quoi doit s'attacher la Municipalité, c'est à la garantie d'une compensation, sur la base d'un bilan annuel. M. Pidoux a également indiqué que la mobilité constituant un des éléments de la qualité de vie, le rôle des Autorités consistait à trouver un équilibre entre transport en commun et transport individuel. A ce propos, la Municipalité réfléchit, avec l'aide d'un consultant, à des mesures incitatives permettant d'encourager une mobilité moins polluante. L'action de soutien aux acquéreurs de vélos et de scooters électriques (par le biais du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables) a été un succès, même si les résultats concernant les scooters sont moins significatifs en raison des aléas du marché et de la difficulté à trouver un modèle bien adapté à la déclivité des voies de circulation à Lausanne.

Selon le représentant du Service des routes et de la mobilité, diverses études ont démontré que d'ici à 2020, 10% à 15% du parc de véhicules sera constitué de véhicules électriques. Mais ces véhicules seront utilisés en priorité pour de courts trajets; ils ne remplaceront pas le véhicule principal, mais serviront généralement de second véhicule. Cependant, grâce aux progrès de la technique, le marché

des voitures électriques s'étendra progressivement à toute la gamme des véhicules, des plus simples et des plus légers aux plus gros et aux plus puissants.

Quelques considérations ont également été émises sur les coûts réels de l'énergie électrique et sur le financement des installations de charge. Un commissaire a émis le vœu que la fourniture du courant ne soit pas surtaxée, le prix des véhicules électriques étant déjà plus élevé que celui des véhicules «normaux» actuels.

Au terme d'une discussion riche et nourrie, les membres de la commission se sont prononcés par 8 voix pour et 1 abstention en faveur de la prise en considération du postulat de M. Gaudard et de son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Ils recommandent aux membres de ce Conseil d'en faire de même.

Le président: – Madame la rapportrice, avez-vous un commentaire ou quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Nicole Grin (LE), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE): – La vengeance est-elle un plat qui se mangera froid? Lors de la présentation des phases d'études actuelles des axes forts, il y a deux semaines, M. Bulliard, chef du Service de l'urbanisme de la Ville, associait les voitures propres à des véhicules «sexy» et attractifs². C'est exactement l'objectif que vise cette initiative et je remercie les commissaires qui l'ont appuyée.

Le développement des véhicules électriques a fortement progressé et leur commercialisation a débuté. Il n'y a donc plus lieu d'en parler au futur puisque les grands constructeurs ont franchi le pas et que la place dédiée à cette motricité au dernier Mondial de l'automobile, il y a quelques semaines, affiche bien ses ambitions.

Ce postulat vise donc à installer dans les parkings d'échange et à des endroits stratégiques de la ville des bornes de recharge alimentées par des énergies renouvelables, issues par exemple des projets développés que ce Conseil a validés il y a quelques mois.

De grandes villes européennes, telles que Madrid, Amsterdam ou Paris, ont joué un rôle de pionnières en la matière et l'EPFL à Dorigny a équipé son site de bornes de recharge performantes. De nombreux automobilistes seraient disposés à utiliser ces véhicules non polluants s'ils avaient la garantie de pouvoir recharger leur engin urbain sans problème. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

²BCC 2010-2011, T. I (N° 3/I), pp. 145-147.

Certains, à juste titre, s'inquiètent de l'énergie nécessaire à recharger les batteries, c'est pourquoi mon initiative vise à explorer dans quelle mesure on pourrait utiliser l'abondante ressource hydraulique nocturne turbinable. Celle-ci est à même d'alimenter des parcs de batteries capables de restituer en journée cette énergie accumulée, qui serait ainsi disponible. Un partenariat public-privé serait tout à fait envisageable.

Je suis persuadé que l'émergence de cette technologie apportera de nouvelles possibilités de formation pour nos jeunes en quête d'apprentissage. Après le succès remporté par le Salon des métiers qui s'est tenu à Beaulieu la semaine dernière, il est sûr que certains y seraient plus qu'intéressés.

Enfin, j'invite les personnes intéressées à venir le vendredi 15 octobre à 10 h 30 à Chailly 36, où un constructeur vient me présenter son véhicule électrique. Ce sera la bonne occasion de mettre en pratique de nombreuses théories. Merci de soutenir ce postulat.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Oui, la commission s'est réunie il y a fort longtemps, puisque c'était au tout début de l'année, et s'est prononcée dans sa très grande majorité pour la prise en considération de ce postulat. Je n'imagine évidemment pas que vous renverserez le vote de votre commission, cela arrive très rarement dans ce Conseil.

M. Gaudard a raison sur le diagnostic général : on va vers une mobilité qui s'électrifie. Probablement le souci des Autorités d'une ville est-il de prioriser les différentes formes de mobilité. Elles reçoivent un mandat en matière de transports publics et de soutien à la mobilité douce, et un autre, peut-être un peu moins contraignant, plutôt de l'ordre de l'accompagnement, pour la mutation des mobilités dans les véhicules privés. Cela dit, la Ville se doit d'accompagner ce qui se passe chez les constructeurs et les électriciens, qui débouchera certainement sur une croissance de cette mobilité privée électrique.

J'étudierai donc ce postulat avec attention, avec mes collègues. Mais je suis content qu'il s'agisse d'un postulat. En effet, plusieurs questions se posent encore sur les propositions de M. Gaudard en tant que telles. Par exemple, est-il opportun d'installer les bornes de recharge dans les P+R ? Ceux-ci sont en périphérie, et en principe réservés aux véhicules qui viennent de l'extérieur, jusqu'aux abords de la ville, et pas à l'intérieur de celle-ci. Mais c'est bien dans les villes que nous souhaiterions encourager éventuellement la mobilité électrique. Il y a peut-être d'autres options que celles évoquées par M. Gaudard dans son postulat. A quoi s'ajoute qu'il faudra certainement attendre un accord avec les constructeurs sur les technologies retenues. S'agira-t-il de batteries échangeables de façon standard ? Est-ce que ce sont des véhicules que l'on recharge avec les fameuses prises, les *plug in* ? La technologie évolue, et elle évolue rapidement, comme le dit M. Gaudard. Mais d'ici à ce que nous soyons dans une dynamique de

commercialisation forte, et pour éviter que la Ville soutienne simplement l'acquisition d'un deuxième véhicule par des gens qui possèdent déjà un premier véhicule thermique, il vaut la peine d'étudier encore les scénarios. Avec et au-delà des idées que nous a données M. Gaudard.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Madame la rapportrice, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M^{me} Nicole Grin (LE), rapportrice : – La commission a siégé avec neuf membres ; une commissaire désignée, qui venait de démissionner du Conseil, n'a pas été remplacée. C'est par 8 voix pour et 1 abstention que le postulat de M. Gaudard a été pris en considération. Nous vous recommandons de faire de même.

Le président : – Je vous fais voter sur la conclusion de la commission. Nous voterons à main levée. Celles et ceux qui sont pour la prise en considération de ce postulat sont priés de lever la main. Abstentions ? Oppositions ? A une grande majorité, avec une opposition et trois abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat. Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Guy Gaudard : « Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous passons au point R91, postulat de M^{me} Rebecca Ruiz, « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait. » J'appelle à la tribune M. André Mach, rapporteur de la commission.

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait. »³

Rapport

Membres de la commission : M. André Mach (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-François Cachin

³ BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), p. 286 ; *idem*, T. I (N° 5/II), pp. 477-478.

(LE), M^{me} Muriel Chenux Mesnier (Soc.), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Gisèle-Claire Meylan (LE), M. David Payot (AGT), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. André Mach (Soc.), rapporteur : – La commission s’est réunie à une reprise le 15 janvier 2010. Elle était composée de M^{mes} et MM. Muriel Chenux-Mesnier, Rebecca Ruiz, Jean-François Cachin (en remplacement de M^{me} Fiora-Guttmann), Eddy Ansermet, Gisèle-Claire Meylan, Giampiero Trezzini, Maria Velasco, David Payot (en remplacement de M^{me} Torriani), Jean-Luc Chollet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Silvia Zamora, directrice CLP, accompagnée de Roland Schmidt, responsable des Domaines agricoles, Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi), et de Laurence Mayor, adjointe administrative à FoDoVi, que nous remercions pour ses excellentes notes de séance. Par ailleurs, M. Patrick Demont, fermier du domaine des Saugealles, a également été invité par la commission pour faire part de ses expériences.

Le postulat, qui demande à la Municipalité un soutien concret à la production locale de lait, s’inscrit dans le contexte de la suppression totale des contingents laitiers en 2009, qui ont induit une baisse du prix du lait et suscité de nombreuses protestations des producteurs laitiers (« grève du lait » en 2009).

Tout en abordant de manière générale la dégradation de la situation des producteurs laitiers, la commission a passé en revue les différentes propositions évoquées dans le postulat. Tout d’abord, la question de l’installation d’un automate à lait en ville est discutée. Ce type de vente est déjà pratiquée ailleurs ; notamment en Italie, mais aussi en Suisse. Le coût d’un tel automate se monte entre Fr. 9000.– et Fr. 15’000.–. Ce genre d’automate exige cependant un suivi régulier (approvisionnement de la machine, lavage, récolte de l’argent, etc.).

À la question de savoir si la demande pour une vente directe de lait local à un prix rémunérateur est là, il est répondu que les ventes directes au marché ont connu un grand succès à la suite de la grève du lait. M. P. Demont fait part de son expérience positive au marché sur la place de la Riponne. Mais, que cela pourrait retomber. Il est important de faire circuler l’information pour fidéliser une clientèle.

La piste de vendre du lait directement à certains établissements de la ville (réfectoires scolaires, CHUV, école hôtelière, université, etc.) est aussi évoquée. Cela s’était déjà fait de manière ponctuelle en 2008. Il serait envisageable d’instaurer des partenariats plus durables. La Municipalité souligne qu’elle est favorable à une promotion ciblée d’une agriculture de proximité s’adressant spéci-

fiement aux fermiers lausannois et que des démarches auprès d’établissements lausannois seraient tout à fait envisageables.

La piste d’une laiterie communale, évoquée dans le postulat a aussi été discutée. Un projet d’une petite laiterie a déjà été étudiée, mais il s’agit d’un projet plutôt à moyen ou à long terme. Il faut d’abord privilégier des expériences plus légères à mettre en œuvre. Certains commissaires soulignent que l’appui de la Ville de Lausanne devrait se limiter à un appui logistique et administratif et laisser l’initiative aux paysans de la ville.

L’idée de publier un fascicule présentant les différents produits laitiers est aussi évoquée par un commissaire.

Après une discussion nourrie, au cours de laquelle s’est dégagé un large soutien pour le postulat, la commission se prononce en faveur de la prise en considération du postulat par 9 oui et 1 abstention et vous recommande d’en faire de même.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. André Mach (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J’ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Vous vous souvenez sans doute des manifestations de paysans en colère à l’automne 2009. Les gens, médusés, découvraient la détresse et le difficile quotidien des paysans. Leur témoignages et revendications n’ont pas laissé la population indifférente, ici et ailleurs. Chacun perçoit que la mutation du monde agricole nous touche tous, car ce sont finalement les agriculteurs qui nous nourrissent.

Le 1^{er} mai 2009 marquait la fin du contingentement laitier, arrivé en pleine crise économique, avec une surproduction et une chute des prix à l’échelle européenne. Pour calmer le désespoir des campagnes, la Confédération avait débloqué Fr. 28 millions, permettant de favoriser l’utilisation de lait indigène par l’industrie de transformation. Cette mesure avait permis l’écoulement de soixante millions de litres supplémentaires, ainsi qu’un déstockage de beurre.

Une année après, la situation n’a guère évolué. Par exemple, le prix du lait payé aux fermiers de la ferme des Saugealles était de 60 centimes en 2009, il est maintenant de 53 centimes. Un agriculteur me disait que le litre payé au-dessous de 65 à 70 centimes était du lait produit à perte. Il y a en Suisse actuellement encore 10’000 tonnes de beurre qui ne trouvent pas preneur, ce qui a pour conséquence une pression sur les prix. Selon les estimations de l’Office fédéral de la statistique, le revenu du secteur agricole diminuera de

3,4% en 2010, en 2009 le secteur avait accusé une chute de revenus de 7,7%. Evidemment, pas seulement à cause de la baisse du prix du lait...

Chaque semaine, des exploitations, des agriculteurs cessent la production laitière. Devra-t-on bientôt mettre des vaches en plastique dans les champs pour satisfaire le touriste qui s' imagine une Suisse avec des vaches broutant dans de grasses prairies et à qui le *tour operator* devra expliquer la nouvelle politique agricole ?

Les Lausannois ont montré, par l'engouement que suscite l'achat de paniers de légumes aux maraîchers, leur attachement à une production de proximité. La distribution de lait de production locale devrait certainement rencontrer le même succès. Une politique de la Ville mettant en œuvre ou favorisant cette distribution par diverses mesures permettrait de payer un prix correct aux producteurs. Je me permets de signaler une piste à explorer : le marché à la ferme de Victor-Ruffly, qui draine une clientèle importante. L'initiative de la Ville pourrait inciter d'autres collectivités à suivre cet exemple. Nous avons la chance d'avoir des domaines agricoles aux portes de la ville, alors manifestons notre appui à leur production.

Les Verts soutiennent une agriculture de proximité et l'excellent postulat de notre collègue va dans le sens de nos priorités.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts : pendant plusieurs années, j'ai correspondu mot pour mot à la définition de Goethe : « *Le Suisse trait sa vache et vit en paix.* » Aujourd'hui, je traie toujours ma vache, mais je suis loin de vivre paisiblement !

Il faut dire aussi que la politique agricole suisse est d'une extrême complexité. Et à l'intérieur de celle-ci, la politique laitière est encore plus complexe. L'objectivité me pousse à dire que les paysans sont, dans une certaine mesure, les artisans de leur propre malheur. On peut appeler cela du dynamisme, de l'instinct de conservation, un réflexe de survie, mais cette fuite en avant qui consiste à ne pas se limiter volontairement mais à chercher à produire toujours plus en compensant la baisse des prix par l'augmentation des volumes, qui va à fins contraires, est du ressort direct des paysans.

Mais parlons de Lausanne. Lausanne possède 750 hectares de terrains agricoles, répartis entre six domaines affermés, des domaines complets, avec terres et bâtiments. Plus de la moitié des surfaces est louée à d'autres paysans dans des communes vaudoises. Tous les fermiers de la Ville de Lausanne produisent du lait. En 1990, il y a vingt ans, le lait était vendu Fr. 1.– le litre au départ de la ferme. Aujourd'hui, le prix tourne autour de 50 centimes. La vérité m'oblige à dire qu'entre-temps il y a eu des paiements directs, dits compensatoires, qui compensent environ la moitié de la baisse du prix. Il reste 20 à 25 centimes qui ne sont pas couverts. Il y a donc un réel problème.

La Ville agit en tant que propriétaire. Elle n'agit pas en tant que législateur, évidemment. On vient de mettre sous toit la Loi vaudoise sur l'agriculture qui n'agit que sur 5% de l'agriculture, les 95% étant réglés à Berne ! La Ville de Lausanne ne saurait mener sa propre politique à elle toute seule ; elle agit en tant que propriétaire. Une bonne propriétaire, je le dis même sans être soumis à la torture. Comment agit-elle en bonne propriétaire ? Tout d'abord, lorsqu'un fermier cesse son exploitation pour une raison ou une autre, la Ville convoque les fermiers restants et répartit les terres entre eux de façon à ce qu'ils parviennent, par l'augmentation de leur surface, à être en état de se fortifier économiquement. Elle cherche, dans les limites de ses possibilités, à leur attribuer des revenus complémentaires par des activités annexes, compostière, accueil de classes à la ferme, etc. Elle cherche au maximum à diversifier et à assurer l'avenir économique de ses domaines.

Mais je reviens au postulat de notre collègue Rebecca Ruiz, qui demande que la Ville intervienne directement dans la vente du lait. Je crois que la Ville a fait ce qui est dans ses compétences, c'est-à-dire faciliter administrativement la tenue de stands et de vente directe de lait, dans le respect évidemment des normes d'hygiène, qui dépendent du Canton. Elle ne créera évidemment pas un marché protégé ni ne compensera artificiellement, via le budget de la Ville, le prix du lait. Cela sortirait carrément du contexte économique. Cela nous placerait dans une position délicate à l'égard de nos autres collègues paysans qui ne sont pas fermiers de la Ville. Sans compter que les Lausannois ne paient pas des impôts pour cela.

Je vous invite à réserver bon accueil au postulat de notre collègue Rebecca Ruiz. Au passage, je salue l'unanimité des groupes politiques qui ont une approche positive à l'égard de tout ce qui concerne la terre. Et Dieu sait si Lausanne a encore de la terre à ses souliers, quand bien même j'en suis le dernier représentant ici... L'abstention au vote de la commission, c'était la mienne, parce que je me sentais suffisamment concerné pour ne pas en rajouter encore par un vote positif. Mais c'était une abstention positive ! (*Rires.*)

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Lorsque j'ai déposé ce postulat en octobre 2009, la problématique du lait et du soutien à ses producteurs était parfaitement d'actualité. La suppression totale des contingents laitiers, qui avait induit une baisse du prix du lait, datait de peu. La grogne parmi les producteurs était alors virulente.

La thématique traitée dans mon postulat est malheureusement encore d'actualité aujourd'hui, puisque cet été encore, plusieurs actions symboliques ont été menées en Suisse et dans le canton par les paysans. Aujourd'hui, il me paraît donc important de défendre ce postulat qui vous propose de soutenir nos producteurs locaux de lait, mis en difficulté par une crise qui secoue le monde paysan depuis de nombreux mois et qui ne semble pas trouver une fin acceptable.

Actuellement, les producteurs touchent environ 53 centimes pour un litre de lait, alors qu'ils exigent un prix équitable de Fr. 1.– le litre, prix qui couvrirait les coûts de production et endiguerait par conséquent la paupérisation du monde paysan engendrée par cette crise. Dans ce contexte, la Ville de Lausanne s'est montrée solidaire des fermiers lausannois lors de la grève de 2008, en les aidant notamment à trouver des lieux où consommer le lait de la grève. Nous estimons aujourd'hui que d'autres solutions sont à la portée de la collectivité publique, en partant du principe qu'il suffirait que la production laitière puisse s'écouler à un prix correctement rémunérateur pour enrayer le mouvement de paupérisation subi par les éleveurs laitiers. Ainsi, en favorisant l'achat du lait local à un prix équitable, les collectivités publiques peuvent avoir une influence sur le marché.

Le but de mon postulat est donc d'examiner différentes pistes pour soutenir concrètement les producteurs locaux. Dans le cadre des travaux de la commission, nous en avons évoqué certaines, la Municipalité d'autres, en se montrant sensible à la cause ici défendue. Que ce soit la mise en place d'un automate à lait en ville, la vente directe de lait local à un prix équitable ainsi qu'à certains établissements de la Ville, ou même le développement d'une laiterie communale, dans un deuxième temps. Nous tenons là des solutions concrètes et satisfaisantes, que la Municipalité semblait prête à suivre.

Je vous remercie de suivre l'unanimité presque totale de la commission et de prendre en considération mon postulat.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. André Mach (Soc.), rapporteur : – La commission s'est prononcée pour la prise en considération du postulat par 9 oui et 1 abstention.

Le président : – Je vous fais voter à main levée la conclusion de la commission qui est de renvoyer à la Municipalité ledit postulat. Celles et ceux qui acceptent ce renvoi sont priés de lever la main. Abstentions? Avis contraires? Avec quatre abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous passons à la suite avec le point R94, pétition des Amis de la Cité, « Sauvons < Looping > ». J'appelle à la tribune M. Francisco Ruiz, rapporteur pour la Commission des pétitions.

Pétition des Amis de la Cité (308 signatures) : « Sauvons < Looping > ». »⁴

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur : – La Commission s'est réunie le 15 janvier 2010, de 13 h 15 à 17 h 30.

Présidence : Sandrine Schlienger. Membres présent-e-s : Jean-Charles Bettens, Xavier de Haller, Evelyne Knecht, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Jacques Pernet (jusqu'à 16 h 00), Jean Meylan, Adozinda Da Silva (13 h 35), Nkiko Nsengimana (13 h 55 – jusqu'à 17 h 00), Francisco Ruiz Vazquez, rapporteur. Secrétaire : Frédéric Tétaz. Présente : Vanessa Benitez Santoli.

Pour la Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Les pétitionnaires sont représentés par M^{me} Laurianne Bovet, saluée et remerciée pour sa présence par la présidente. En présence du directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, M^{me} Bovet explique que le projet « Looping », du Collectif Scilla, a transformé un endroit sombre et triste en un passage agréable à emprunter que les habitants et usagers souhaitent voir pérennisé. La demande des pétitionnaires est donc que le projet « Looping » soit conservé.

Discussion générale sur des questions concrètes des membres de la Commission

1. Le Service des parcs et promenades continue-t-il à entretenir le projet?

M^{me} Bovet affirme que le collectif suit son propre projet. Actuellement, des essais sont en cours, en collaboration

⁴BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), pp. 283-284.

avec les services de la ville pour observer la pérennité du projet.

2. L'éclairage est-il agréable ?

La réponse est que le jour, la lumière est plus forte et que la nuit, la lumière est tamisée pour reproduire le cycle du jour.

3. Le collectif Scilla est-il membre des Amis de la Cité ?

Un membre du collectif habite le quartier, mais aucun membre du collectif ne fait partie de l'association des Amis de la Cité.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe la parole au directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement explique qu'il a demandé une étude de faisabilité. Il serait tout à fait possible de conserver ce projet en l'état. Le prix de cette pérennisation serait de Fr. 90'000.– pour la mise en conformité. Ensuite, il y a le coût de l'entretien estimé à Fr. 14'000.– par année. Enfin, il y a la consommation d'eau, le remplacement des ampoules spéciales pour rendre la vie des plantes possible. La consommation de l'éclairage est de 44'000 kWh par an, soit un coût de Fr. 9000.– par an.

Actuellement, durant le jour, les lampes de la galerie sont éteintes et les lampes à sodium donnent une impression de jour. Durant la nuit, les lampes à sodium sont presque éteintes et les lampes de la galerie éclairent le passage. Il admet que le passage, tel qu'il est éclairé aujourd'hui, rompt l'impression d'insécurité qui pouvait être ressentie auparavant. Les questions qui se posent sont donc des questions de coûts, d'écologie et de dépenses énergétiques.

Dans la discussion sont abordées différentes questions, notamment :

- L'augmentation des piétons qui transitent par ce passage depuis la suppression des lignes de bus.
- S'il est possible de poser des panneaux solaires.
- La volonté de garder ce projet émane-t-elle d'abord des habitants du quartier ?
- Si la Commission demande un rapport préavis : est-ce que le projet sera conservé au-delà du mois de mars ?
- Les membres de la Commission constatent que tous les parcs de la Ville coûtent et que le quartier en question n'en compte pas beaucoup.

Les réponses données vont dans le sens suivant :

- Effectivement, l'éclairage du passage est un atout pour donner confiance et sécurité aux piétons.
- L'étude de la pose des panneaux est possible, mais la Municipalité ne peut s'engager sur sa faisabilité.

- Dans le cas d'une demande de rapport-préavis, la Municipalité s'engage à faire en sorte que le projet soit conservé jusqu'à ce qu'elle rende réponse.

Délibération de la Commission

Les membres de la Commission des pétitions se prononcent pour la pérennisation du projet de la manière suivante : par 5 voix pour le renvoi pour étude et rapport-préavis, contre 3 voix pour étude et communication, les membres de la Commission des pétitions décident en application de l'art. 73 *litt. a)* RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Evelynne Knecht (AGT) : – Je désire un complément d'information : la commission s'est réunie le 15 janvier dernier et, à cette époque, on avait constaté que cette demande pouvait rencontrer un problème en termes de consommation d'énergie nécessaire pour maintenir ce jardin. J'aimerais savoir si depuis cette date M. Bourquin a de nouvelles informations à nous donner, surtout concernant ces dépenses énergétiques.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) : – L'histoire des « aquariums » du Tunnel rénové datent, si je me souviens bien, du début des années 1990. Ils avaient été mis en place par la Direction des travaux, alors tenue par feu Jean-Claude Rosset. A l'époque, la Municipalité, par son préavis, espérait que ces « aquariums » seraient pris d'assaut par des commerçants lausannois qui les loueraient pour faire la publicité des produits vendus dans leurs boutiques. Preuve est faite que cela n'a pas été le cas, car peu de temps après, ils ont plutôt été utilisés comme débarras pour pelles, pioches et autres.

Les Amis de la Cité ont déposé leur pétition le 26 octobre 2009, soit très peu de temps après Jardins 2009, manifestation pour laquelle Looping avait été créé. Il me semble impossible d'attendre encore des lustres pour obtenir une réponse de la Municipalité. Je dépose donc l'amendement suivant :

Amendement

Le Conseil communal renvoie la pétition « Sauvons < Looping > » à la Municipalité pour étude et communication.

Je m'en explique : si nous la renvoyons pour étude et rapport-préavis, cela prendra une année. Les vitres ne sont actuellement pas adaptées, l'éclairage non plus. De toute

manière il en faudra un. Le renvoi pour étude et communication est une voie plus simple, plus rapide, plus efficace et beaucoup moins onéreuse qu'un rapport-préavis. Même pour les membres de cette assemblée qui ne souhaiteraient pas que l'on sauve Looping, cela me semble être de bon conseil de leur demander de voter cet amendement.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – A la question précise posée par M^{me} Knecht, je peux répondre de la manière suivante : la consommation énergétique destinée à ce que ces plantes cultivées dans ces serres ne meurent pas a provoqué en effet des frissons dans le dos de certains commissaires. Des recherches pour économiser l'énergie ont été faites, nous avons d'abord pensé éteindre une lampe sur trois, ce qui n'a pas dérangé les plantes. Nous avons donc passé de 44'000 kWh à 30'000. Puis des contacts ont été pris avec le Jardin botanique de Genève, qui a une station expérimentale, pour savoir si de l'éclairage diffusé par des LEDs avait un spectre lumineux suffisant pour permettre à des plantes de survivre. La réponse, sur des tests de petit format, est positive, en choisissant bien les LEDs. Mais il faut faire un test de plus grand format pour en être sûr.

Par conséquent, lasse d'attendre, la Municipalité, qui souhaite la pérennisation de ce jardin parce qu'il sécurise le passage piétons du Tunnel, a soumis à votre Commission des finances une demande de crédit supplémentaire. Sur les cinq serres, l'une d'elles servira de banc test grandeur nature et sera éclairée uniquement par des LEDs, dont nous pensons que le spectre est suffisant pour permettre à des plantes de se développer. La consommation dans cette serre sera diminuée d'un facteur dix par rapport à la consommation de 6'000 kWh, qui serait celle avec trois lampes à sodium.

Vous voyez que les demandes de la Commission des pétitions et l'inquiétude de certains conseillers communaux par rapport à une consommation électrique jugée trop élevée ont été entendues. Nous cherchons des solutions, nous sommes en train de les trouver et la pérennisation de ce jardin permettra non seulement que le passage dans le Tunnel soit agréable et convivial, mais sera en plus exemplaire en termes de consommation électrique. Que veut-on de plus ?

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Après ce que M. Bourquin vient de nous dire et vu le temps écoulé depuis la réunion de la Commission des pétitions, je soutiens l'amendement de M^{me} Brélaz-Buchs et vous propose de faire de même.

M^{me} Marine Fiora-Guttmann (LE) : – En effet, cette pétition dort dans un tiroir depuis le mois de janvier. Le groupe LausannEnsemble avait décidé de la soutenir compte tenu de tous les éléments déjà abordés, à savoir la pérennisation mais surtout l'éclairage du passage pour piétons en cet endroit. Les membres de mon groupe feront ce qu'ils veulent, mais la voie la plus simple étant le renvoi pour étude et communication, je propose de suivre l'amendement Brélaz-Buchs.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Pour la forme, je demande au rapporteur de nous donner la détermination de la Commission des pétitions. Puis je mettrai l'amendement en compétition avec cette détermination.

M. Francisco Ruiz Vázquez (Soc.) : – Les membres de la Commission des pétitions se sont prononcés sur la pérennisation de ce projet à travers la décision suivante : par 5 voix pour le renvoi pour étude et rapport-préavis contre 3 voix pour étude et communication, ils décident de renvoyer cette pétition à la Municipalité.

Le président : – Je vais opposer l'amendement proposé par M^{me} Brélaz-Buchs à la détermination de la Commission des pétitions. Nous voterons avec l'aide de l'électronique. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement, c'est-à-dire le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication, votent oui. Celles et ceux qui suivent la détermination de la commission, soit le renvoi pour rapport-préavis, votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 78 oui, 3 non et sans abstentions, vous avez accepté l'amendement de M^{me} Brélaz-Buchs, c'est-à-dire de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Ce point est donc clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition des Amis de la Cité et consorts (308 signatures) : «Sauvons <Looping>» ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous passons au point suivant, R95, postulat de M. Jean-François Cachin, «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» J'appelle à la tribune M. Alain Hubler, rapporteur de la commission.

Postulat de M. Jean-François Cachin : « Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur. »⁵*Rapport*

Membres de la commission: M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-François Cachin (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Philippe Clivaz (Soc.), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Roland Ostermann (Les Verts), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – La commission N° 93 chargée de l'examen du postulat de M. Jean-François Cachin cité en titre s'est réunie en la salle de conférence N° 368 du bâtiment administratif de Flon-Ville à Lausanne le mercredi 10 février 2010 de 15 h 00 à 15 h 45. La commission était composée de M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Maurice Calame, Jean-François Cachin, Philippe Clivaz, Natacha Litzistorf Spina, Philippe Mivelaz, Roland Ostermann (en remplacement de M. Ulrich Doepper), Elisabeth Wermelinger et du soussigné Alain Hubler qui a fait office de président-rapporteur. M. Jean-Louis Blanc était excusé.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Patrice Bulliard, chef du Service de l'urbanisme, et M^{me} Véronique Rouge, assistante au Service des routes et de la mobilité. M^{me} Paola Tirelli, assistante au Service des routes et de la mobilité, a assuré la prise des notes de séance, ce dont nous la remercions cordialement.

Présentation de l'initiative par son auteur

L'initiant rappelle que son postulat a pour but de faire connaître les intentions des Autorités palinzardes et lausannoises quant au prolongement du m2 et de demander à la Municipalité d'engager, en collaboration avec Epalinges, une étude d'avant-projet de ce prolongement.

Discussion générale

Un commissaire rappelle qu'une initiative similaire a déjà été déposée au niveau cantonal. Pour sa part, le directeur des Travaux explique que les Autorités d'Epalinges sont décidées à étudier le prolongement de ce tracé et qu'elles sont même prêtes à assurer le financement d'une station sur leur territoire. Par ailleurs, les communes de la Broye sont intéressées à améliorer la desserte en transports publics du Nord lausannois.

A la question de savoir si le bassin de population est suffisant pour justifier le prolongement du m2, le chef du

Service de l'urbanisme explique que la densification du territoire palinzard est limitée et que même si l'Ecole hôtelière constitue un pôle d'attraction, le potentiel reste restreint. L'option métro paraît extrêmement difficile à démontrer avec les potentiels actuels et futurs. Pour sa part, le directeur des Travaux tient à rappeler qu'Epalinges est consciente que sa densification pourrait contribuer à justifier un tel prolongement et rappelle que les transports de loisirs en direction des bois du Jorat n'ont jamais été étudiés.

Un commissaire se demande si le prolongement du m2 en direction du Chalet-à-Gobet ne risque pas d'entraîner les communes concernées dans un cercle vicieux: densifier pour prolonger, prolonger pour densifier.

Malgré les possibilités de développement de la région, notamment la construction d'un planétarium et la saturation du parking du Chalet-à-Gobet, et en raison du caractère hypothétique de la densification qui justifierait le prolongement du m2, plusieurs commissaires suggèrent à l'initiant d'ouvrir sa demande à d'autres systèmes de transports publics peut-être plus adaptés. L'initiant choisit de maintenir son postulat tel quel.

Détermination et votes

Finalement, c'est par 5 non, 3 oui et 1 abstention que la Commission refuse la prise en considération du postulat de M. Jean-François Cachin.

Le président: – Avez-vous un commentaire à votre rapport, Monsieur Hubler?

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE): – Par ce postulat, je demande à notre Conseil et à la Municipalité de faire connaître à la Confédération et au Conseil d'Etat le souhait du Législatif lausannois, comme de celui d'Epalinges, d'un prolongement par étapes de la ligne m2 en direction du Chalet-à-Gobet. Ensuite, en collaboration avec la Municipalité d'Epalinges, d'étudier un avant-projet de prolongation de cette ligne.

Je ne vous cache pas que je suis très étonné de la prise de position en commission de certains de nos collègues Verts et de gauche qui pourtant me semblaient avoir une vision du futur. Eh bien non! Ce n'est pas le cas et j'en suis déçu.

Ce postulat n'a rien d'électoraliste, comme l'a suggéré un membre de la commission, ni de contraignant, ni n'entraîne de surcharge de travail pour la Municipalité. Ce postulat a pour but d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de définir un projet de tracé entre les Croisettes et le

⁵BCC 2009-2010, T. I (N° 3/I), p. 192; *idem*, T. I (N° 5/II), pp. 470-471.

Chalet-à-Gobet, en cas de prolongation de la ligne du m2 ou d'un autre moyen de transport entre 2020 et 2025 et les années suivantes. Il a également pour but, dans le cadre du développement futur de la zone d'En Marin et du Chalet-à-Gobet, de tenir compte, dans les futurs projets de PPA, d'un tracé probable de cette ligne de transports publics. Selon les déclarations en commission de M. le directeur des Travaux, cette préétude ne nécessitera pas des mois de travail de la part de ses collaborateurs ni de crédits supplémentaires, mais aura l'avantage de définir l'avant-projet de tracé.

En refusant de renvoyer ce postulat à la Municipalité, vous démontrez une absence totale de vision du futur en matière de transports en direction du Jorat et un manque flagrant d'ouverture. Ce postulat va dans le même sens que la pétition de 990 signatures déposée auprès de la Municipalité, et du postulat accepté par le Grand Conseil à une forte majorité le 31 août dernier, et renvoyé directement au Conseil d'Etat.

Je vous invite, comme l'a fait le Grand Conseil, à renvoyer ce postulat à la Municipalité. Je demande, en application de l'article 89 b), un appel nominal par vote électronique avec publication du vote individuel.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Si ce postulat devait passer la rampe, il n'aurait qu'une vertu: introduire une composante littéraire dans la liste des initiatives en suspens, où il resterait suspendu fort longtemps. Cette liste perdrait son caractère électoraliste au profit du jeu consistant à essayer de deviner ce qui se cache derrière tel ou tel titre. J'inviterais alors tous ceux que cette activité ludique intéresserait à présenter des motions aux titres aussi évocateurs que :

- *«Le futur à la lueur du passé»*, dont le sujet serait la remise en fonction du type de projecteurs dont les normes avaient interdit l'usage sur les toits des tribunes de la Pontaise pour les matches de football. Quoi? C'est fait? Raison de plus pour déposer une motion.
- *«Se pencher sur l'avenir pour ne pas basculer dans le passé»*, motion qui demanderait la mise à disposition de «tintebins» sur les sites de Lausanne Roule.
- Et enfin *«Subir le présent pour préparer l'avenir»*: initiative dont l'ambition serait de faciliter l'accès des conseillers communaux à un poste de municipal. (*Rires.*)

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – Je retire à moitié ma casquette de président rapporteur pour dire d'abord que nous avons interrogé le chef du Service de l'urbanisme, qui était présent à cette commission. Nous lui avons demandé si la densité de population, le bassin versant, serait un jour suffisante pour justifier un m2 – qu'on aurait intérêt à enterrer, puisque plus on monte, plus il y a des chances d'y voir de la neige. Sa réponse a été qu'il serait très difficile de démontrer cette possibilité entre les potentiels actuels et futurs. Ce n'est pas tout à fait l'opinion du directeur des Travaux, qui a ajouté que les transports de loisirs, notam-

ment, n'ont jamais été étudiés à cet endroit. Mais son chef de service avait l'air assez clair...

Concernant le refus de la prise en considération de ce postulat, il a aussi été demandé à l'initiant d'ouvrir son postulat à d'autres systèmes de transport que le m2, par exemple des bus rapides. Il a refusé et, selon moi, c'est la cause d'une grande proportion du refus. Ce n'est donc pas une absence de vision du futur qu'on peut nous reprocher, mais peut-être un côté «agrippé», ou buté, de l'initiant.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – M. Hubler vient de le dire, c'est principalement en raison de ce blocage sur une solution en particulier que le renvoi du postulat a été refusé. Se préparer à l'avenir, c'est aussi se préparer au fait que les conditions peuvent changer à l'avenir.

Suite à la présentation des projets de transports publics que nous avons entendue récemment, il est assez clair que dans le futur immédiat en tout cas, d'autres priorités s'imposent à nous.

Pour cette raison, nous refuserons aussi la prise en considération de ce postulat.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – Jusqu'à aujourd'hui, nous avons toujours tenu compte de la densité de population le long d'un axe performant de transports publics. C'est une notion qui a eu ses heures de gloire, mais aujourd'hui, on s'interroge aussi sur ce qui se passe à l'extrémité d'une ligne. Au Chalet-à-Gobet, cela concerne toute la zone sportive et de détente, très fréquentée aussi bien le week-end qu'en semaine. J'ai entendu de nombreuses personnes dire que grâce au m2 elles pouvaient profiter du bord du lac, en tout cas en été. On peut imaginer que cette offre pourrait aussi se faire dans la région du Chalet-à-Gobet.

Par conséquent, l'argument de la densité de population est incomplet. Il l'est d'autant plus que si on avait suivi ce raisonnement, on n'aurait jamais dû aller jusqu'à Epalinges. En effet, quand des personnes visionnaires ont décidé du métro, la densité de population le long de la route de Berne était à peu près la même que la densité actuelle sur l'axe dont nous parlons. Ce n'est pas non plus pertinent d'envoyer un message à la Confédération disant qu'aujourd'hui nous n'en voulons pas. Non! Les choses se planifient des décennies à l'avance. Nous avons entendu mardi passé la présentation de la planification; il n'y a rien à dire, elle est intelligente, cohérente, les priorités sont justes. Mais il s'agit de prévoir l'avenir. Le message que nous devons transmettre à la Municipalité pour le jour où elle demandera des subsides dans le but de développer quelque chose au nord, c'est que le Conseil communal, au moins, a senti la nécessité d'en faire une vraie porte d'entrée à Lausanne et non une espèce de *no man's land* à travers deux communes.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Il n'est pas déraisonnable de penser, et ce n'est pas trop s'aventurer que de dire qu'à

l'époque de la planification du m2, si les Autorités palin-zardes avaient desserré ou fait mine de desserrer les cordons de leur bourse, le m2 irait aujourd'hui jusqu'à Epalinges. Nous sommes bien conscients que la planification des déplacements et des transports publics dans l'agglomération lausannoise passe en priorité – cela nous a été expliqué – par le tram de la place de l'Europe en direction de l'Ouest puis par la desserte du futur écoquartier. Nous le souhaitons en souterrain, d'autres en surface. Quoiqu'il en soit, il n'est pas déraisonnable de se dire que la prolongation jusqu'à Epalinges est de l'ordre du possible et du souhaitable. Ce n'est pas sculpter des nuages que de prévoir un tel prolongement dans la planification ultérieure.

Je suis beaucoup plus dubitatif et réservé sur la suite, jusqu'au Chalet-à-Gobet. Je ne vois pas comment on pourrait justifier un métro souterrain jusque-là, sachant qu'il est hors de question, pour des raisons techniques, de faire circuler un métro automatique en surface.

C'est la raison pour laquelle je vous recommande tout de même de transmettre le postulat de notre collègue Cachin à la Municipalité, pour qu'il soit pris en compte au moins jusqu'à Epalinges.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Si j'ai entendu avec un certain plaisir les propositions de titre de notre collègue Ostermann, il n'en demeure pas moins que si celui-ci ne mentionne pas expressément le m2, il symbolise assez bien ce que demande notre collègue Cachin.

En tant que politiciens, on ne nous demande pas seulement de voir ce qui se passe juste devant nous, mais de savoir planifier. Même si on ne peut pas savoir précisément quel sera l'avenir, ce qui se passera en termes de densification et de la densité dans telle ou telle région, il faut y être préparé. Ce que demande le postulant, c'est une étude d'avant-projet de ce prolongement. Si nous souhaitons vraiment être efficaces et envisager ce qui pourrait se faire à l'avenir, il faut soutenir ce postulat. Je vous invite à le faire.

M. Yves-André Cavin (LE) : – Si j'interviens dans le cadre de ce débat sur ce postulat, c'est parce qu'il porte un bon titre, et planifie le futur. Lausanne, mais aussi le Canton de Vaud, avaient la spécialité, au siècle passé, d'imposer de gros handicaps à chaque nouveau moyen de transport étudié, afin qu'il ne soit pas compatible avec les précédents. A Lausanne, nous en sommes encore là aujourd'hui : nous avons de multiples moyens de transports, et une partie de cette assemblée propose de prévoir des bus à grande capacité. C'est-à-dire provoquer une énième rupture de charge que les usagers n'apprécient pas du tout.

C'est pourquoi l'idée est bonne de donner un signal fort au Conseil d'Etat pour la part cantonale de la prolongation éventuelle de ce métro. Sans dire s'il doit aller jusqu'à Epalinges, jusqu'au Chalet-à-Gobet ou même, ultérieurement, jusqu'à Moudon – mais le PALM n'ira pas si loin. Nous devons absolument donner un signal fort pour le

développement de nos transports publics, en fonction de l'évolution de ces quartiers. Nous pouvons regretter aujourd'hui que le métro n'aille pas jusqu'à Epalinges Croix-Blanche.

Penser à l'avenir, nous tourner vers le futur, implique d'accepter ce postulat, de le renvoyer à la Municipalité pour que celle-ci puisse donner un signe fort au Canton afin d'aller de l'avant dans le développement de nos transports publics, au seuil de 2020 et des années suivantes.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur : – C'est donc par 5 non, 3 oui et 1 abstention que la commission refuse la prise en considération du postulat de M. Jean-François Cachin.

Le président : – Nous avons une demande de vote à l'appel nominal. Est-ce que cinq conseillers et conseillères la soutiennent? C'est le cas. Nous voterons de manière électronique, avec appel nominal. Celles et ceux qui suivent la détermination de la commission votent oui, celles et ceux qui s'y opposent, c'est-à-dire prennent en compte le postulat, votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Appel nominal

Oui : Alvarez Caroline, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Huguenet François, Knecht Evelyne, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Ruiz Vázquez Francisco, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Voutat Marlène.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Biéler Benoît, Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Graf Albert, Grin Claude, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Pitton Blaise Michel, Rossi Vincent, Saugeon Esther, Schaller Curiotto Graziella, Schlienger Sandrine, Thurre Jean-Pierre, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions : Bettens Jean-Charles, Da Silva Adozinda, Mach André, Oppikofer Pierre-Yves.

Le président : – Avec 44 oui, 34 non et 4 abstentions, vous avez classé ce postulat. Ce point est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Jean-François Cachin : « Il ne s’agit pas de prévoir le futur, mais d’être préparé au futur » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Nous prenons encore un rapport, le point R96, rapport sur la motion de M. Claude-Alain Voiblet : « Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours » et sur le postulat de M. Fabrice Ghelfi : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise ». J’appelle à la tribune le rapporteur de la commission, M. Benoît Biéler.

Motion de M. Claude-Alain Voiblet : « Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours »⁶

Postulat de M. Fabrice Ghelfi : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise »⁷

Rapport

Membres de la commission : M. Benoît Biéler (Les Verts), rapporteur, M^{me} Marlène Bérard (LE), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Xavier de Haller (LE), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Olivier Martin (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M^{me} Elena Torriani (AGT), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport photocopié de M. Benoît Biéler (Les Verts), rapporteur : – La séance a eu lieu le 27 janvier 2010, de 16 h 00 à 17 h 05, rue du Port-Franc 18.

⁶BCC 2009-2010, T. I (N° 3/I), p. 193 ; *idem*, T. I (N° 5/II), pp. 472-473.

⁷BCC 2009-2010, T. I (N° 6/I), p. 497 ; *idem*, T. II (N° 9/II), pp. 69-71.

La commission était composée de M^{mes} et MM. Fabrice Ghelfi, Claude-Alain Voiblet, Marlène Bérard, Xavier de Haller, Françoise Longchamp (remplaçante d’Olivier Martin, excusé), Stéphane Michel (remplaçant de Stéphanie Pache, excusée), Roland Philippoz, Elena Torriani (remplaçante de Pierre-Yves Oppikofer, excusé) et Benoît Biéler (rapporteur-remplaçant). M^{me} Susana Carreira était excusée.

La Municipalité était représentée par le directeur de la Sécurité publique et des Sports, M. Marc Vuilleumier, accompagné pour le Corps de police par M. Pierre-Alain Raemy, remplaçant du commandant, et M. Pascal Rossier, Sécurité et coordination. M^{me} Véronique Duc a pris les notes de séance. Qu’elle en soit ici chaleureusement remerciée.

En début de séance, M. Biéler excuse M^{me} Carreira qui a un empêchement professionnel et qui ne pourra donc présider la séance. Faisant partie du même groupe que M^{me} Carreira, il se propose de la remplacer et de fonctionner en qualité de président-rapporteur, ce qui est accepté à l’unanimité.

M. Voiblet présente sa motion qui demande un renforcement de la présence policière en ville de Lausanne par la création de huit nouveaux postes à Police-secours et par une réaffectation interne de six postes administratifs dans des postes de terrain. Il a déposé sa motion en date du six octobre 2009. Le 23 novembre 2009, dans les crédits complémentaires de la Commission des finances, une demande du municipal de police a été faite pour l’augmentation de dix postes des effectifs de la police pour un coût de Fr. 1’695’000.–. Par la suite, M. Ghelfi a également déposé un postulat demandant une réflexion sur l’engagement de nouveaux postes dans la police.

M. Voiblet désirait retirer sa motion lors de la dernière séance du Conseil. Le postulat de M. Ghelfi devant être traité, M. Voiblet a cependant maintenu sa motion et les deux objets ont été réunis. Il annonce qu’en fonction du débat, il pourrait retirer son initiative.

M. Ghelfi présente à son tour son postulat. Il indique que l’avantage qu’apporte le texte de son postulat est de prendre un peu de recul face aux agitations médiatiques, politiques et de citoyens et citoyennes récentes. Il lui semble opportun de remettre en perspective l’analyse des besoins, notamment en regard du dispositif policier actuel, des effectifs, de l’entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale (toute personne auditionnée devra être assistée d’un avocat) ou encore du résultat du vote des Vaudois sur la police unique. Il propose de faire le point sur l’adéquation entre les effectifs du Corps de police par secteur, et les besoins tels qu’ils sont avérés aujourd’hui, de réfléchir en termes de planification (formation, budget, etc.), et d’intégrer la dimension interculturelle du travail de policier (éthique, intervention dans les communautés, etc.). En résumé, il faut définir de quel service de sécurité Lausanne a besoin à court et moyen termes.

M. Vuilleumier confirme que ces questions et réflexions sont en permanence en cours, certaines ayant déjà abouti, d'autres étant planifiées, par exemple en lien avec la réorganisation du Corps de police. La réforme policière vaudoise va également faire changer les choses en termes d'organisation et de collaboration. M. Raemy abonde en indiquant que de nombreux éléments d'amélioration ont été dégagés au niveau du rythme de conduite, avec un management beaucoup plus ouvert, participatif et partenarial. Il résume en indiquant qu'il faut s'attendre à des changements importants aux échelons fédéral (Codex), cantonal (Réforme) et communal (Métamorphose, axes forts de transports publics) susceptibles d'avoir des conséquences sur le Corps de police.

Plusieurs commissaires estiment que les trois premiers points du postulat de M. Ghelfi ont déjà été débattus et traités auparavant, notamment au moment de la création des dix postes supplémentaires demandés au budget 2010 ou lors de la révision des statuts des policiers et policières de la Ville il y a deux ans environ. Il leur semble superflu de refaire ces analyses. Par ailleurs, ils estiment qu'une nouvelle étude prendra du temps et qu'elle sera déjà désuète au moment de sa publication et de son traitement par le Conseil communal.

Pour d'autres commissaires, le monde évolue relativement vite et il importe que le Conseil communal puisse faire le point régulièrement sur les thématiques policières afin de pouvoir voir objectivement de quoi il en retourne. Pour eux, les quatre points se justifient et il y en aura certainement d'autres qui pourront éclairer les réflexions d'un jour nouveau. Selon eux, pour avoir une vision globale et objective, il faut des éléments tangibles et concrets. Et ceux-ci permettront de débattre sereinement au sein du Conseil. Ils attendent de la part de la hiérarchie du Corps de police une gouvernance dynamique qui mette en œuvre des outils d'analyse, des tableaux de bord et des éléments de réflexions qui évoluent avec le temps, afin d'éviter de recommencer les réflexions à chaque fois qu'un paramètre se modifie.

La commission passe au vote sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Ghelfi :

Par 6 voix pour et 3 abstentions, la commission se prononce en faveur de la prise en considération du postulat de M. Ghelfi.

M. Voiblet informe alors qu'il retire sa motion.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Benoît Biéler (Les Verts) : – Oui, Monsieur le Président. Suite aux travaux de la commission, la motion de M. Claude-Alain Voiblet a été retirée.

Le président : – Il reste à nous prononcer sur le postulat de M. Fabrice Ghelfi. J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je l'ai dit en commission, les trois premiers points du postulat Ghelfi sont superflus, ils ont déjà été traités dans le dernier préavis municipal sur la police. D'autre part, lorsque la Municipalité avait demandé les dix postes supplémentaires, elle avait bien précisé qu'elle le faisait par le biais du budget. En effet, passer par un préavis prendrait trop de temps.

Aujourd'hui, M. Ghelfi demande une analyse qui va prendre un certain temps et qui donnera la vision de la situation au moment où cette analyse sera effectuée. Cela ne montrera pas la réalité du terrain au moment du vote sur ce futur rapport-préavis. Je ne vois donc pas l'utilité d'une telle analyse puisque la situation à Lausanne change continuellement.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – En avril 2008, l'UDC est intervenue devant ce Conseil pour mettre sur la table le débat sur la violence urbaine et ce qu'elle représentait, c'est-à-dire une nouvelle réalité pour Lausanne. A cette époque, les autres partis politiques, en tout cas leurs représentants qui sont montés à la tribune, se sont égosillés et ont dénoncé le populisme de notre parti. A les en croire, l'insécurité régnante était uniquement dans la tête de l'UDC. Par la suite, la Municipalité a fait savoir qu'elle n'avait pas attendu l'UDC pour prendre des mesures et a présenté dans la hâte un concept politique pour une sécurité urbaine de proximité⁸. Devant le peu de résultats obtenus par ce concept, le Conseil communal, le 6 octobre 2009, a débattu d'une de nos interventions demandant une présence policière accrue en ville, par l'augmentation des effectifs⁹. Cette démarche a été suivie, un mois après, d'une décision de la Municipalité d'augmenter de dix unités les postes à Police-secours. Nous avons pris acte de cette démarche. A la suite de cela, M. Ghelfi est venu avec un postulat qui demande une vision globale des effectifs.

Aujourd'hui, notre parti est très satisfait de la situation. Il observe que sa vision de départ était correcte et il se réjouit de l'augmentation des forces de police, notamment à Police-secours.

Dans le cadre des travaux de la commission, comme nous ne sommes de loin pas majoritaires dans ce Conseil communal, nous avons évidemment accepté de retirer la motion, étant donné que ce qu'elle proposait était réalisé par l'action de la Municipalité.

J'en viens au postulat de M. Ghelfi. Notre groupe acceptera de le soutenir. Il ne mange pas de foin et donne au moins l'impression à la majorité qu'elle a su mener ce dossier à bien. Nous laisserons les Lausannois juger de la situation.

⁸ 2008-2009, T. II (N° 14/I), pp. 567 ss.

⁹ BCC 2009-2010, T. I (N° 3/I), p. 193 ; *idem*, T. I (N° 5/I), pp. 472-473.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Quelques mots pour aller dans le sens du dernier orateur, qui recommande à ce Conseil de soutenir la prise en considération de ce postulat.

Le groupe socialiste se préoccupe des questions de sécurité en ayant comme postulat, si j'ose dire, que la sécurité n'est une affaire ni de gauche ni de droite, sur le fond. En revanche, l'interprétation et l'utilisation de certaines thématiques, elles, sont de gauche ou de droite. De notre point de vue, nous le regrettons.

Il s'agit de prendre un peu de recul par rapport à l'agitation médiatique qui survient parfois et peut exaspérer certaines citoyennes et certains citoyens. Récemment, nous avons discuté d'un préavis, le 2008/55, si je ne m'abuse, qui proposait quelques principes que la Municipalité entendait suivre avec le Corps de police et les missions qui lui étaient confiées¹⁰. Mais aujourd'hui, d'autres thématiques arrivent et il s'agit de les évaluer. Notamment, on sait que Police-secours est aujourd'hui insuffisamment doté, cela a été dit en commission: il y a les transferts des formations sur d'autres activités qui font que ce service est en sous-effectif.

Hors de cette pression médiatique, il importe de réfléchir sereinement à la situation et de définir de quel service de police nous avons besoin dans cette ville et quels sont les effectifs pour y répondre. La question n'est pas de savoir s'il manque cinq, dix, quinze ou quarante postes, mais d'abord de nous mettre d'accord sur la prestation sécuritaire. Et à partir de là, de mettre en œuvre les moyens pour aboutir au niveau de sécurité que nous appelons tous de nos vœux.

Par ailleurs, le nouveau Code de procédure pénale, qui va entrer en vigueur, aura un impact sur l'activité du Corps de police. Là aussi, il s'agira d'ajuster les effectifs par secteur, en fonction des besoins.

Il faut réfléchir en termes de formation, de planification à court et moyen termes. Il nous paraît aussi important d'intégrer la dimension interculturelle du travail des policiers, qui doit être améliorée.

Au cours du travail de la commission, j'ai noté que les représentants du Corps de police souhaitaient le soutien de ce postulat, qui va dans le sens de ce qu'ils entendent faire et fournit un appui politique à leur démarche.

A cet égard, je trouve particulièrement piquant qu'une partie de l'hémicycle – je n'y inclus pas M. Voiblet et son groupe, mais le reste de la droite – s'abstienne en commission. Pourtant, quelques mois plus tard – nous avons siégé en janvier – sur une thématique approchante, les mêmes représentants de LausannEnsemble soutenaient la motion de notre collègue Natacha Litzistorf Spina, transformée en postulat en commission, «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». Cette initiative voulait aussi sortir

des thématiques strictement populistes en prenant un peu de recul et en introduisant un peu de sérénité dans le débat. A quelques mois d'écart, deux votes complètement divergents. Ce qui me fait douter, à titre personnel, de la cohérence de ce groupe sur une thématique qui, objectivement, réunit ce soir l'aile rose-rouge-verte et l'UDC. Ces groupes renvoient, d'une certaine manière, un groupe à son agitation médiatique. Je lui en laisse volontiers la paternité, parce qu'elle l'éloigne complètement des problématiques concrètes qu'il s'agit d'évaluer sereinement à partir du texte de M^{me} Litzistorf Spina, soutenu par ce groupe, et du mien, qui n'a recueilli que quelques abstentions polies.

M. Axel Marion (LE) : – J'aimerais rassurer M. Ghelfi : outre le rose-rouge-vert et le vert UDC, il y a aussi l'orange PDC pour soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Le PDC, et moi-même en particulier, nous apprécions les postulats qui posent des problématiques de fond dépassant les approches arbitraires ou définitives. A notre avis, le postulat Ghelfi va dans ce sens. Il est important de procéder, sur ces problématiques, à un examen régulier de la situation. Nous apprécions aussi que l'augmentation des policiers soit une perspective examinée en détail, puisque nous soutenons les mesures proposées, qui visent à renforcer la sécurité en ville de Lausanne. Nous croyons fermement à la politique des trois piliers, la prévention, la dissuasion et la répression, même si nous estimons aussi qu'en matière de prévention on n'en fait peut-être pas assez. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir dans le futur. Il ne s'agit pas de refaire le rapport-préavis sur la police de proximité, mais de nous mettre au point, de garder une vision. Cela afin que sur cette problématique qui n'est ni de gauche ni de droite ni même du centre, mais concerne tous les citoyens, nous puissions trouver un consensus dans ce Conseil. C'est très important et donc je vous encourage à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je laisse mon préopinant à son kaléidoscope. Quand on me parle police, je ne vois pas rouge, mais je ne plane pas non plus dans le bleu ! Il nous faut un débat, et celui-ci arrive à son heure. Nous avons consacré toutes nos forces de Lausannois, en tout cas une grande partie d'entre nous, à assurer la pérennisation de notre police municipale, à laquelle nous croyons, au travers du débat qui a fait rage autour de l'opération d'Artagnan et de la volonté initiale affirmée par le Canton de faire main basse sur toutes les polices communales, celle de Lausanne comprise. Nous avons sauvé nos policiers, nous ne devons pas en rester là. C'est maintenant que nous devons savoir ce que nous allons faire de notre police. Ce débat tombe à point nommé.

Il nous faudra naviguer pour ne pas tomber dans deux extrêmes : ni dans une tétanisation permanente par crainte des bavures policières, car nous stériliserions notre police, ni dans l'excès inverse, qui consisterait à leur laisser la bride sur le cou et à tolérer quelques bavures. Elles peuvent se produire, mais nous souhaitons qu'elles soient les moins nombreuses possibles.

¹⁰ Cf. note 8 *supra*.

Quels que soient nos efforts, quel que soit le soin que nous mettions à nous accorder sur la qualité et les tâches de notre police, nous ne pouvons pas grand-chose si le Canton ne suit pas sur le plan de la justice. C'est au niveau du Grand Conseil qu'il y a encore beaucoup à faire. En effet, trop souvent, nos policiers sont sinon désespérés, du moins déprimés, de voir que ceux après lesquels ils courent à longueur de journée et auxquels ils mettent la main au collet se retrouvent le lendemain à faire le même « travail » dans les rues de Lausanne. J'en prends aussi pour mon grade : au niveau cantonal, sur le plan de la justice, il y a encore beaucoup à faire et je n'attends pas qu'on m'oppose, cette fois encore, la séparation des pouvoirs, qui impose de ne pas se mêler des affaires de la justice. Mais c'est un autre combat.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'aimerais répondre à la petite crise de jalousie de M. Ghelfi. Si nous avons refusé ou nous sommes abstenus en commission sur ses propositions, c'est que c'était une énième demande de rapport, d'expertise, etc. M^{me} Litzistorf, en revanche, a fait des propositions recoupant celles que nous faisons de puis de nombreuses années. C'est pour cela que nous avons accepté la prise en considération de son postulat.

M. Mathieu Blanc (LE) : – A la suite de ma collègue Françoise Longchamp, je désire réagir aux propos de M. Ghelfi et à l'accusation de battage médiatique. Les Libéraux-Radicaux ont la conscience tranquille, ils savent clairement ce qu'ils veulent en matière de sécurité à Lausanne. Ils ont démontré par de nombreuses interventions, interpellations, motions, postulats, qu'ils tenaient – comme, j'en suis persuadé, l'ensemble de cette assemblée – à une sécurité importante à Lausanne, adéquate et qui prenne en compte tous les éléments pertinents.

Dans ce cadre, si nous ne pouvons pas soutenir les propos de M. Ghelfi, c'est précisément, comme le disait Françoise Longchamp, parce qu'il demande à nouveau une étude qui se base sur des éléments statiques alors que nous savons que la question est dynamique. Nous le disions tout à l'heure, le fait même que le municipal de la police ait décidé de passer par le budget pour engager ces postes supplémentaires démontre, si besoin était, qu'il est capable de s'adapter à l'évolution lorsque c'est nécessaire, avec l'aide de propositions émanant d'autres partis.

Dès lors, une nouvelle étude demandant une analyse, en fonction de critères donnés, ne vaudra que pour le moment où elle est réalisée. Il vaut mieux arriver avec des propositions concrètes, comme le font les Libéraux-Radicaux, et soutenir la proposition de notre collègue Litzistorf, qui avançait des mesures très précises.

A nouveau, nous ne pouvons qu'aller dans le sens d'une meilleure sécurité à Lausanne par le biais des initiatives que nous déposons actuellement. Sans aucun battage médiatique, mais uniquement dans le but d'améliorer la qualité de vie des Lausannois.

M. Alain Hubler (AGT) : – La discussion tourne un peu au Café du commerce, beaucoup de banalités sont dites sur la police. Je finis par croire qu'il n'y a pas grand monde pour y comprendre quelque chose !

Je vais vous dire pourquoi la droite a adoré le postulat de M^{me} Litzistorf Spina : il contient quelques mots magiques. Comme le mot « vidéosurveillance », qui fait sauter tous les cabris de droite, tellement ça leur plaît. Le pauvre postulat Ghelfi ne contient pas ces mots magiques, il demande des études, c'est-à-dire une approche un peu scientifique de la chose. Sans mots magiques, pas de soutien.

Je trouve assez intéressant que M. Blanc appuie des propositions concrètes sans étude. Autrement dit, vous mettez des mesures en application avant de réfléchir, et vous réfléchirez ensuite, éventuellement.

Ce que je constate de similaire, en revanche – je le dis aussi bien pour M^{me} Litzistorf Spina que pour M. Ghelfi – c'est que dans ce Conseil, on n'a pas des idées politiques, mais surtout des idées presque stratégiques sur la police. Je prends le postulat de M. Ghelfi et je lis le point 1 : il faut étudier « *la vision actuelle et prospective de l'évolution des effectifs du Corps de police, globalement et par secteurs* ». Il est clair que la police ne le fait pas. Elle est dirigée par quelqu'un qui ne s'intéresse pas à ces visions prospectives et les cadres de la police ne se posent pas la moindre question sur ce qui se passera d'ici cinq, dix, quinze ou vingt ans... Le postulat parle ensuite de « *planification de l'augmentation de cet effectif d'ici 2015, en tenant compte de l'augmentation de la population, de la réforme policière en cours et des nouvelles problématiques* ». Là aussi, il est clair que la police ne s'intéresse absolument pas à l'augmentation de la population, à la réforme policière et aux nouvelles problématiques. Le point 3 souhaite l'« *intégration dans la réflexion de la dimension de plus en plus multiculturelle du travail policier* ». C'est bien connu : la police, même à travers sa Commission d'éthique et son code de déontologie, ne s'intéresse absolument pas à cet aspect. Enfin, « *évaluation des conséquences de l'introduction du nouveau Code de procédure pénale, Codex du 1^{er} janvier 2011* » laisse entendre que la police et ses cadres ne se sont pas posé la question des conséquences possibles sur leur travail de tous les jours.

Compte tenu de ces postulats, qui enfoncent des portes ouvertes et qui, s'ils ne sont pas populistes, sont tous, y compris la motion retirée de M. Voiblet, vraiment dans l'air du temps, je m'abstiendrai courageusement sur les deux objets.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – M. Voiblet, à force de dire, à répétition reprises, que le concept de police urbaine de proximité est tout nouveau et qu'il est inefficace, va finir par le croire. Et à force de dire à toutes les occasions que l'insécurité est presque totale dans toutes les rues de Lausanne, il va aussi commencer à le croire.

Des problèmes, de sérieux et de moins sérieux, il y en a et il faut les résoudre. La police de Lausanne, d'ailleurs, veut garder une structure souple pour pouvoir, en temps utiles, résoudre ces problèmes le plus rapidement possible lorsque l'un d'eux se pose dans divers domaines. Les Lausannois l'ont bien compris, si on en croit la seule base de référence permettant de savoir ce qu'ils pensent de tout cela, c'est-à-dire le sondage – j'ai eu souvent l'occasion de le citer – réalisé il y a trois ans par Mis Trend. Il montre que, tant au niveau de la qualité de la vie que de l'appréciation du travail de la police, les Lausannois, dans leur immense majorité, sont satisfaits de l'une et de l'autre.

Cela ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas réfléchir à l'avenir et à la bonne manière de planifier les choses. M. Ghelfi et M. Hubler l'ont dit: il y a des problèmes de développement de la ville, l'écoquartier, les axes forts, les équipements publics et privés du bas de la ville, la réforme policière en pleine discussion ces jours, Codex. Il y a plusieurs problèmes d'importance, dans lesquels il faut se projeter. C'est bien volontiers que la Municipalité incitera le Corps de police à développer, en collaboration avec elle, une réflexion sur tous ces sujets pour que nous puissions vous présenter un préavis en temps utile.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je n'avais pas pensé reprendre la parole dans ce débat, mais M. Vuilleumier m'en donne l'occasion.

J'ai retiré ma motion et il reste aujourd'hui, sur la table de ce Conseil, un postulat de M. Ghelfi et un postulat des Verts sur les questions sécuritaires en ville de Lausanne. Peut-être que j'affabule, Monsieur le Municipal, mais il reste deux postulats de gauche qui traitent de la sécurité. C'est cela, la réalité de la discussion de ce soir. Il faut remettre les choses en place!

Mais je ne veux pas faire un tour de piste pour rien... Monsieur le Municipal, je ne sais pas si vous lisez la presse. Vous pourriez peut-être venir avec moi quand je vais prendre le bus à Bel-Air. Nous l'attendrons un quart d'heure et nous aurons la chance qu'un trafiquant de drogue vienne nous proposer des stupéfiants. Ça m'arrive à peu près une fois par semaine! Une fois par semaine, à Bel-Air. Mais oui! C'est la réalité de cette ville. Alors je veux bien, on peut rigoler, mais cela s'appelle un marché ouvert de la drogue en ville. Encore un élément d'insécurité qu'on peut ajouter dans la balance. Mais comme nous ne sommes pas obtus, l'UDC soutiendra le postulat Ghelfi.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Heureusement que les gens s'occupent de la sécurité. Vous n'avez tout de même pas la prétention de dire qu'il n'y a que vous pour s'intéresser à ces problèmes. Je rencontre tout le monde et des propositions viennent de partout. Et je m'en réjouis.

Monsieur Voiblet, vous nous dites fréquemment que vous étiez à tel ou tel endroit, que vous avez été suivi par

quelqu'un. Il vous est arrivé, je crois à la sortie de la fête du Conseil communal, que des dealers vous offrent des produits. Chacun vit sa vie, cela ne me concerne pas, mais vous êtes très souvent pris dans des situations un peu délicates. Je vous le dis avec un petit clin d'œil. Les problèmes, nous essayons de les résoudre, la police s'y emploie.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Monsieur le Municipal, vous devriez avoir honte de vos propos. Vous devriez aller voir ce qui se passe dans la rue, un peu plus près, et ne pas rester simplement dans vos bureaux. Allez voir aux endroits où du trafic de stupéfiants, par exemple, se déroule dans cette ville. Si je prends parfois le bus à Bel-Air le soir, j'en suis désolé. Mais j'ai constaté ce trafic à plusieurs reprises, je vous en ai fait part et je n'ai pas vu beaucoup de changements depuis trois ans. L'insécurité, cela existe. Si la gauche veut poursuivre sa démarche et fermer les yeux, c'est son affaire. Personnellement, je continuerai à dénoncer cette situation.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M. Benoît Biéler (Les Verts): – A la fin de ses travaux, la commission s'est prononcée par 6 voix pour et 3 abstentions en faveur de la prise en considération du postulat Ghelfi.

Le président: – Je vous fais voter à main levée sur la conclusion de la commission qui est de renvoyer à la Municipalité ce postulat. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette prise en considération sont priés de lever la main. Je vais me retrouver devant un problème... Je vais demander le vote électronique. Ou le comptage par les scrutateurs. Veuillez s'il vous plaît lever à nouveau la main, celles et ceux qui sont pour la prise en considération de ce postulat. Oppositions? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, ce postulat sera renvoyé à la Municipalité. Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Comme je l’ai annoncé en début de séance, nous avons terminé avec les rapports, nous passons aux initiatives puis aux interpellations.

Nous prenons le pont IN15, discussion préalable du postulat de M^{me} Florence Germond, «Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et des écoliers de 5^e et de 6^e année primaire». Je l’appelle à la tribune.

Postulat de M^{me} Florence Germond : «Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et des écoliers de 5^e et de 6^e année primaire¹¹»

Développement polycopié

Lausanne est une Ville pionnière loin à la ronde en ce qui concerne les possibilités de prise en charge d’accueil de jour des enfants.

A la satisfaction générale, l’offre répond aujourd’hui à la demande pour tous les enfants dès le cycle primaire et pris en charge dans les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Près de 2000 enfants lausannois sont inscrits dans l’un des 21 APEMS répartis dans les différents quartiers lausannois. Ces lieux d’accueil se situent à l’intérieur ou à l’extérieur des bâtiments scolaires.

Pour les enfants en âge préscolaire, malgré une offre en constante augmentation, la situation sur les listes d’attente reste tendue mais chaque année, la Ville améliore le dispositif, dans la mesure de ses moyens.

Le présent postulat a pour but de renforcer l’offre pour les élèves du cycle de transition (5^e et 6^e année scolaire) pour le repas de midi. En effet, ces élèves peuvent bénéficier d’un accueil dans un des nombreux réfectoires scolaires mais aujourd’hui, peu d’encadrement est prévu. **La proposition de postulat consiste à renforcer l’encadrement des élèves pendant la pause de midi, principalement par un contrôle des présences et la mise à disposition de lieux d’étude et/ou de repos.**

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la grille horaires des élèves de cette tranche d’âge afin d’éviter qu’ils soient libérés à tout moment de la journée.

Ce renforcement de l’offre pourrait se faire dans le cadre des réflexions liées à la mise en œuvre de l’art. 63a de la Constitution vaudoise, adopté par une large majorité des Vaudois en septembre 2009. Le nouvel article 63a prévoit l’école à journée continue en ces termes : «En collaboration avec l’Etat et les partenaires privés, les Communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d’école à journée continue dans les

locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.»

Cette action s’inscrirait dans le prolongement des mesures mise en œuvre depuis des années à la Ville de Lausanne pour permettre une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Le président : – Madame Germond, souhaitez-vous ajouter un commentaire à votre postulat ?

Discussion préalable

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – En 2009, le peuple vaudois a adopté à une large majorité, 70 %, une modification constitutionnelle pour une école à journée continue. Comme toujours dans ce cas, l’article constitutionnel est rédigé en termes très généraux. Il y a aussi eu dans ce Conseil des interventions sur cette question, notamment de M^{me} Longchamp. Ces interventions étaient aussi exprimées en termes généraux et allaient, je le salue, dans le sens de demander une école à journée continue.

Avec ce postulat, j’interviens de manière très précise sur un point particulier ; je demande l’amélioration de l’encadrement pour les élèves des 5^e et 6^e années scolaires, du cycle de transition, comme c’est indiqué dans le corps du texte – et non primaire, comme je l’ai écrit dans le titre. C’est-à-dire un encadrement un peu plus fort qu’aujourd’hui, sans aller non plus dans le sens d’un APEMS. Il pourrait passer aussi par un contrôle des présences dans les réfectoires. Je mets aussi en avant la problématique des horaires scolaires. J’ai rencontré ces questions en discutant avec des parents d’enfants de cet âge. Certains horaires présentent des trous pendant lesquels les enfants ne savent pas que faire. Je demande là aussi que la Commune intervienne.

Il y a eu un large soutien populaire à cette modification constitutionnelle. Sachant que notre ordre du jour est surchargé, nous avons plus de cinq pages de retard dans les points à l’ordre du jour, sachant que cette question n’est vraisemblablement pas contestée sur le fond, qu’elle passera de toute façon la rampe, je vous invite, au nom de l’efficacité de ce Conseil, à le renvoyer directement à la Municipalité. Mais évidemment, cinq personnes pourraient en décider autrement.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je ne suis pas tout à fait d’accord avec M^{me} Germond quand elle dit que mon postulat traitait de la question de manière un peu générale. Ce que M^{me} Germond demande y figure exactement. Il a été renforcé, comme l’a dit M^{me} Germond, par une votation populaire au mois de septembre de l’année dernière. Par conséquent, pour que nous puissions clarifier les différences entre les deux documents, il serait bon d’en discuter en commission.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n’est plus demandée, la discussion est close. Il y a une demande

¹¹ BCC 2010-2011, T. I (N° 2/I), p. 60.

de renvoi en commission de ce postulat. Est-ce que cinq personnes suivent cette demande? C'est le cas, il sera fait ainsi. Ce point est provisoirement clos.

Le président : – Nous prenons l'objet suivant, INI6. J'appelle à la tribune M. Stéphane Michel pour son postulat, «La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés.»

Postulat de M. Stéphane Michel et consorts :
«La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés.»¹²

Développement photocopié

Dans le domaine du soutien social des personnes en grandes difficultés et précarisées, la résolution des problématiques est grandement améliorée lorsque que les soutiens disponibles ont des seuils d'accessibilité différents. Ainsi, les personnes qui sont encouragées et soutenues à faire des petits pas vers la résolution de leur problématique se retrouvent dans une dynamique de réussite plutôt que de devoir surmonter des objectifs trop élevés qui risquent de les maintenir dans un processus d'échec comme ceux qui les ont amenés à se trouver dans ces situations difficiles.

Dans le domaine du logement destiné aux personnes les plus précarisées, cette politique des seuils adaptés n'est actuellement pas suffisamment développée dans notre ville. En effet, malgré deux lieux d'hébergement d'urgence ouverts à l'année, un autre ouvert en hiver, des logements de secours que la Ville possède et l'unité logement UNILOG, nos prestations sont limitées. Elles ne permettent pas réellement une progression dans la résolution des problématiques des personnes fréquentant les lieux d'hébergement d'urgence. La fermeture du Parachute et l'arrêt du programme ALAMO ont encore péjoré la situation actuelle.

Ainsi aujourd'hui, les personnes demeurant dans les lieux d'hébergement d'urgence ne voient, comme alternative à leur problème d'habitation, que la possibilité d'accéder à un logement «normal» ce qui est trop souvent voué à l'échec. Afin de pouvoir être autonome dans son propre logement, il faut souvent commencer par apprendre à vivre en bon voisinage, apprendre à entretenir et à gérer son appartement pour pouvoir le garder à long terme. Nous rappelons ici que dans les réponses à l'interpellation Michel traitant de ce sujet, la Municipalité a estimé qu'environ cinq cents personnes avaient besoin d'un soutien social pour trouver ou garder un hébergement durable.

¹²BCC 2010-2011, T. I (N° 3/II), p. 165.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de mettre en œuvre le plus rapidement possible des programmes d'aides spécifiques, comme ceux décrits dans le préavis 2003/43 ou selon d'autres modèles, et ouvre, si cela est établi après évaluation des besoins non couverts, des structures permettant aux personnes ou aux familles les plus précarisées de progresser dans l'acquisition d'une solution de logement durable. Pour cela, un inventaire des mesures existantes devrait être fait afin d'en ressortir des propositions pour remédier à cette situation et cela en fonction des seuils adaptés aux difficultés des personnes concernées. Des pistes telles que l'accompagnement socio-éducatif intensif, l'ouverture d'appartements en colocation, de pensions sociales ou de tous autres moyens permettant de favoriser la résolution de ces problématiques qui deviennent récurrentes devraient être étudiées. Des solutions intercommunales ou cantonales devraient aussi être envisagées.

Le président : – Monsieur Michel, souhaitez-vous ajouter un commentaire à votre postulat ?

Discussion préalable

M. Stéphane Michel (Soc.) : – Non, Monsieur le Président. Sinon que ce postulat a été signé par deux personnes, c'est donc un postulat de Stéphane Michel «et consort».

Le président : – C'est très volontiers que j'ajoute «et consort». La discussion est ouverte.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je demande que ce postulat soit étudié par une commission.

Le président : – Il y a une demande de renvoi en commission. Cinq personnes suivent-elles cette demande? C'est le cas, il en sera fait ainsi. Ce point est provisoirement clos.

Le président : – Nous prenons l'objet suivant, INI7. J'appelle à la tribune M. Claude-Alain Voiblet pour la discussion préalable de son postulat «La ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends !»

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : «La ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends !»¹³

Développement photocopié

Postulat

Nous demandons à la Municipalité d'étudier une nouvelle stratégie politique avec un plan de mesures, basée sur un

¹³BCC 2010-2011, T. I (N° 3/II), p. 165.

bilan et les effets de l'offre, pour stabiliser ou même réduire la densité de la vie festive nocturne en ville de Lausanne principalement durant les week-ends.

Développement

Au cours de ces derniers mois, de très nombreux indicateurs émettent des signaux négatifs sur la croissance constante de la vie festive nocturne au centre ville, principalement durant les week-ends. En fonction de la concentration d'un nombre important de personnes qui souhaitent profiter de l'étendue de l'offre lausannoise, les nuisances multiples qui accompagnent cette offre sont de plus en plus souvent à l'agenda des faits divers.

La présence de nombreux fêtards, parfois alcoolisés dans un climat festif est un facteur d'insécurité pour les habitants des quartiers directement concernés. Notons au passage que les nuisances sonores, la pollution, un trafic nocturne incessant et des parkings sauvages ainsi qu'un sentiment d'insécurité grandissant pour les habitants de Lausanne directement concernés, sont chaque week-end au rendez-vous.

A cela s'ajoute le renforcement nécessaire de la présence de Police-secours, la gestion difficile de services sanitaires parfois débordés ou les travaux fastidieux des services de la voirie qui doivent s'activer pour rendre la ville à ses habitants avant le lever du soleil.

La pression cumulée de ces différents facteurs conduit aussi parfois à quelques drames humains. Cette pression a également pour résultante un climat de tension perceptible auprès des habitants des quartiers qui subissent le plus les nuisances susmentionnées.

Sans préjuger de la stratégie politique à adopter, une réflexion concernant la capacité d'accueil maximale, donc également de l'offre, en comparaison avec les nuisances et les coûts induits est aujourd'hui nécessaire à une bonne gestion de l'espace urbain concerné.

A noter que cette démarche ne vise pas l'offre qualitative proposée par les principales institutions phares de la vie culturelle lausannoise.

Discussion préalable

Le président : – Monsieur Voiblet, souhaitez-vous ajouter un commentaire à votre postulat ?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'ai suivi attentivement les débats sur l'impôt sur les divertissements et les propos, de gauche comme de droite d'ailleurs, sur la vie nocturne lausannoise. Avant de déposer ce postulat, je me suis fait un peu violence par rapport à mes convictions libérales et de responsabilité individuelle. Finalement, j'ai pensé qu'il était important de déposer un postulat qui demande que la Municipalité étudie une nouvelle stratégie

politique, avec un plan de mesures basé sur un bilan des effets de l'offre socioculturelle et festive en ville de Lausanne durant les week-ends afin de stabiliser, voire de réduire la densité de cette vie nocturne. On peut avoir une croissance de la vie nocturne et festive durant le week-end, mais celle-ci ne va pas sans une croissance parallèle des forces de police et sanitaires, de l'effort de la voirie pour nettoyer les rues et de bien d'autres situations délicates pour la ville. Aujourd'hui, devant la réalité de ce qui nous attend, il est plus qu'important de réfléchir dans ce Conseil communal, mais aussi à la Municipalité, en termes de croissance de la vie festive durant les week-ends.

M. Alain Hubler (AGT) : – Ça en a les mots, ça en a certaines tournures, ça en a les allures, ça en a peut-être certaines ambitions très proches, mais ce n'est pas le postulat que j'ai déposé au printemps pour étudier l'opportunité de réintroduire une forme de clause du besoin. C'en est seulement une pâle copie que nous propose M. Voiblet. Le seul vrai postulat pour demander une éventuelle réintroduction de la clause du besoin, c'est celui déposé par A Gauche Toute! le printemps dernier. J'ai bien conscience de mal tourner, parce qu'il y a eu un précédent: nous avons cosigné une motion avec M. Voiblet. Là, un pas supplémentaire est franchi, puisqu'il copie les miennes! (*Rires.*) Cela m'inquiète, et je me demande sérieusement si je ne vais pas passer à la trappe aux prochaines élections...

Je vais trahir un secret de commission, mais ce n'est pas grave. Celle qui a traité de la seule, la vraie initiative demandant la réintroduction de la clause du besoin a accepté sa prise en considération. Pour être sérieux et pour gagner du temps, je suggérerai que le postulat de M. Voiblet soit envoyé directement à la Municipalité pour en faire un paquet cadeau. Cela économiserait des sous, du temps et des nerfs.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je demande le renvoi à une commission. (*Rires.*) Vous pouvez rire, mais en attendant, je dois dire à M. Hubler que je vais un bout dans sa direction par rapport à la clause du besoin. Il ne peut pas trahir des secrets de commission, mais je peux dire ce que j'ai voté.

Néanmoins, je relève que la clause du besoin parle d'un fait, c'est-à-dire décider si on autorise à l'avenir de nouveaux établissements dans une zone définie. C'est ce que souhaite M. Hubler par sa démarche et je peux le soutenir en partie. Ce que je demande très sérieusement, c'est de voir comment on peut revenir à une situation acceptable pour les infrastructures de la Ville que sont la police, les services sanitaires et de salubrité publique. Peut-être qu'un retour en arrière s'impose dans certains cas. La clause du besoin ne répondra pas à cela, Monsieur Hubler, donc je demande encore une fois que ce postulat, qui n'est pas une copie de l'initiative sur la clause du besoin de M. Hubler, soit renvoyé en commission.

M. Eddy Ansermet (LE) : – Je demande également le renvoi en commission.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Nous aurons ainsi le plaisir, tout comme pour la proposition de M. Hubler, d'examiner la proposition de M. Voiblet et de y nous opposer aussi.

Le président : – Il y a une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq conseillères ou conseillers la suivent ? C'est le cas, il en sera fait ainsi.

Le président : – Nous passons à INI8 et j'appelle M. Pierre-Antoine Hildbrand pour son postulat «Raser les thuyas, qu'on voie la biodiversité».

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand :
«Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité»¹⁴

Développement polycopié

Emilienne Farny, dans sa célèbre série de peintures «Le bonheur suisse» a montré, notamment, l'attachement aux haies de thuyas. Au-delà des questions esthétiques ou des sentiments de sécurité qu'il peut inspirer, le thuya pose un certain nombre de problèmes écologiques. Certes, il pousse vite, se taille à merci, reste vert, protège des regards indiscrets, des visions désagréables, du bruit et de la poussière. Mais le thuya est une espèce non indigène, originaire de Chine ou d'Amérique du Nord selon les espèces. Les oiseaux n'aiment pas nicher dans ses branches. Ses feuilles acides nuisent au substrat, aux plantes et aux insectes. Le mieux serait donc qu'il vienne à être remplacé, lorsque c'est possible, dans le respect du droit de la propriété et des choix des propriétaires, par des haies mélangées d'arbustes indigènes : cornouiller, perruquier, troène, épine-vinette, coronille, baguenaudier, etc.

Proposée aux propriétaires et évidemment uniquement avec leur adhésion, lorsque ses fonctions d'isolation phonique et visuelle s'avèreraient remplaçables, en collaboration avec les pépiniéristes, les paysagistes et les organisations de défense de l'environnement et de protection du patrimoine, une telle substitution contribuerait au reflet des saisons dans les teintes des feuillages. Une action groupée, par quartier, permettrait d'en diminuer les coûts. La Ville de Lausanne rehausserait alors encore, par une telle démarche, sa réputation de durabilité, au-delà des certifications énergétiques et de l'année de la biodiversité.

Par ce postulat, le soussigné demande à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir étudier, en collaboration avec les propriétaires, les organisations à buts idéaux ou professionnelles, les possibilités d'une substitution volontaire des thuyas par de essences indigènes diverses.

¹⁴BCC 2010-2011, T. I (N° 3/II), p. 165.

Discussion préalable

Le président : – Monsieur Hildbrand, souhaitez-vous ajouter un commentaire à votre postulat ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Non, j'espère que ce bucolique postulat pourra être envoyé directement à la Municipalité.

Le président : – La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. A la demande du postulant, cette initiative sera renvoyée directement à la Municipalité. Ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : «Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité» ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous passons aux interpellations, avec l'interpellation urgente déposée ce soir. J'appelle à la tribune M. Stéphane Michel.

Interpellation urgente de M. Stéphane Michel et consorts : «Quelle ouverture pour l'hiver 2010 de La Terrasse ?»¹⁵

Développement polycopié

Jusqu'à il y a quelques jours, l'ouverture pour l'hiver 2010 de La Terrasse semblait impossible en raison d'une décision cantonale relative à la construction du «cabanon» appelé Terrasse. Aujourd'hui, au niveau de la construction du «cabanon», plus rien n'empêche la Municipalité de rouvrir cette structure pour l'hiver.

D'autre part, la commission traitant du rapport-préavis N° 2009/03 bis – Politique communale en matière de drogue – Réponse à deux postulats et à une pétition n'ayant pas terminé ses travaux, aucune solution destinée aux anciens usagers de La Terrasse ne pourra venir de ce rapport-préavis et ce, en raison du temps qu'il sera encore nécessaire pour mettre en place le projet pilote dont il est question dans ce document.

¹⁵BCC 2010-2011, T. I (N° 4/I), p. 210.

Au vu de ce qui précède nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité.

Au regard de la situation décrite ci-dessus, la Municipalité envisage-t-elle d'ouvrir La Terrasse pour cet hiver?

Si ce n'était pas le cas, pour quelle(s) raison(s) avoir pris cette décision?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le président: – Monsieur Michel, votre interpellation ayant été distribuée à toutes les conseillères et à tous les conseillers, il me paraît inutile que vous la lisiez.

La Municipalité répond-elle ce soir?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Quelques points doivent encore être éclaircis pour répondre correctement à cette interpellation. Nous le ferons lors d'une prochaine séance.

Le président: – Nous reprenons les interpellations en suivant l'ordre du jour. Nous commençons par l'interpellation INT41 de M. Claude-Alain Voiblet, «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6: pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?»

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:
«Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6: pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?»¹⁶

Développement polycopié

Prétextant depuis plusieurs années que les droits d'auteurs d'émissions achetées la protègent d'une intrusion publicitaire étrangère, la TSR s'était opposée devant les tribunaux aux fenêtres publicitaires romandes de la chaîne française M6.

En fin d'année 2009, les médias romands ont évoqué prématurément l'arrêt de la fenêtre publicitaire suisse de la chaîne française privée M6. Cette information puisait sa raison d'être dans une décision de la Justice fribourgeoise qui constatait, comme le demandait d'ailleurs expressément la TSR, que le programme de M6 assorti de messages publicitaires suisses était en violation du droit d'auteur et du droit contre la concurrence déloyale suisse.

Le Tribunal fédéral saisi de ce dossier n'a pas fait la même appréciation. Le 12 janvier dernier, il estimait qu'il n'y a aucune atteinte aux droits d'auteurs, ni même une violation des règles de la concurrence dans la diffusion de fenêtres publicitaires romandes sur sol helvétique par une chaîne étrangère. Selon toute vraisemblance, le Tribunal fédéral postule que la concurrence, pour de simples intérêts commerciaux, n'est pas un élément prépondérant dans cette affaire.

Force est d'admettre aujourd'hui que la frontière n'est plus un critère déterminant à la libre concurrence. Ce constat met en difficulté le modèle économique actuel de la SSR dont la concession s'arrête aux frontières nationales. Aujourd'hui, avec ce jugement, nous arrivons probablement aux limites du monopole de fait dont dispose, par la législation fédérale, la SSR.

Cette affaire ne concerne au demeurant pas directement notre Ville. Cependant, informée de la situation, la Ville de Lausanne, par le biais de son câblo-opérateur «Citycable», a rompu son contrat avec la chaîne française M6 au 31 décembre 2009.

Suite à cette décision du Tribunal fédéral, la chaîne M6 veut s'assurer que les fenêtres publicitaires suisses continuent d'être diffusées sur les réseaux opérateurs câblés en Suisse romande.

Questions à la Municipalité

1. Pour quelles raisons le câblo-opérateur «Citycable» a-t-il mis fin au contrat avec M6?
2. Suite au recours au Tribunal fédéral de la chaîne M6 contre le jugement de la Justice fribourgeoise, pourquoi nos Autorités n'ont-elles pas attendu le jugement de ce dernier?
3. Des échanges d'informations concernant la fenêtre publicitaire romande de la chaîne française M6 ont-ils eu lieu entre la TSR et les Autorités lausannoises ou «Citycable»? Nos Autorités ont-elles reçu un courrier de la TSR concernant cette affaire?
4. Suite au jugement du Tribunal fédéral, l'opérateur «Citycable» risque-t-il une action en contestation de droit et dommages-intérêts?
5. Depuis le jugement précité, plusieurs câblo-opérateurs romands ont repris la diffusion des fenêtres publicitaires suisses. «Citycable» va-t-il reprendre la diffusion des fenêtres spécifiques de M6, voire même les fenêtres publicitaires suisses d'autres chaînes étrangères?
6. Nos Autorités confirment-elles que la chaîne M6 payait jusqu'au 31 décembre 2009, un forfait plus élevé que les autres diffuseurs étrangers suite à l'exploitation de ses fenêtres de réclames suisses?

¹⁶BCC 2009-2010, T. II (N° 10), p. 97.

7. La possibilité de diffuser des fenêtres publicitaires suisses permet-elle de diminuer les coûts de la reprise des émissions des chaînes concernées ?
8. Suite au jugement du Tribunal fédéral, l'opérateur «Citycable» va-t-il revoir sa position et autoriser à l'avenir des fenêtres publicitaires suisses pour les chaînes étrangères ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

Le télé-réseau des Services industriels (SIL) diffuse les programmes sélectionnés et transmis par la station de tête de Boisy TV SA dont la Ville de Lausanne est désormais l'actionnaire unique (voir préavis 2009/37 «Réorganisation du capital des sociétés Boisy TV et DigiTV»¹⁷). Le capital de Boisy TV est ouvert aux télé-réseaux clients de la société en vue de créer une société d'importance régionale incontournable et pour atteindre une taille critique pour faire face aux mutations de l'offre en cours dans le domaine de la télédiffusion.

M6 propose un signal avec fenêtres publicitaires suisses (ci-après «M6 Suisse») depuis 2001. Pour ne pas prêter TVRL dans sa recherche d'annonceurs, la Municipalité avait décidé à ce moment-là que Boisy TV continuerait à diffuser le signal M6 avec fenêtres publicitaires françaises jusqu'à fin 2007. La décision de soutenir la création de Vaud-Fribourg TV – qui diffuse «la télé» – en remplacement des chaînes locales, comme TVRL pour Lausanne, suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision (LRTV; voir le préavis 2007/49 «Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA»¹⁸), a changé la situation. En effet, une chaîne d'intérêt régional, plutôt que local, dispose d'atouts suffisants pour s'assurer une part du marché publicitaire. La diffusion par Boisy TV de M6 Suisse a donc débuté en décembre 2007.

Après une procédure de plus de 6 ans, la décision du Tribunal cantonal fribourgeois du 18 février 2009 a donné raison à la TSR qui estimait que la diffusion de M6 Suisse constituait une concurrence déloyale. Le tribunal fédéral a cassé cette décision le 12 janvier 2010.

Réponse de la Municipalité

1. *Pour quelles raisons le câblo-opérateur «Citycable» a-t-il mis fin au contrat avec M6 ?*

La TSR a transmis en juin 2009 une lettre enjoignant les Services industriels (SIL) à se mettre en conformité avec la décision du Tribunal cantonal fribourgeois qui avait jugé

illégale la diffusion de M6 Suisse. La TSR indiquait qu'un refus entraînerait une action en dommages et intérêts à l'encontre des SIL.

2. *Suite au recours au Tribunal fédéral de la chaîne M6 contre le jugement de la Justice fribourgeoise, pourquoi nos Autorités n'ont-elles pas attendu le jugement de ce dernier ?*

Le recours au Tribunal fédéral de M6 ne s'est pas accompagné d'un effet suspensif. Les SIL ont donc appliqué le droit, qui était en faveur de la position de la TSR, en résiliant le contrat avec M6 aux conditions prévues par celui-ci, avec un arrêt de la diffusion des fenêtres publicitaires suisses au 1^{er} janvier 2010, remplacée par le signal français de M6 (ci-après M6 France).

3. *Des échanges d'informations concernant la fenêtre publicitaire romande de la chaîne française M6 ont-ils eu lieu entre la TSR et les Autorités lausannoises ou «Citycable»? Nos Autorités ont-elles reçu un courrier de la TSR concernant cette affaire ?*

Comme indiqué plus haut, les SIL ont reçu une lettre de la TSR. Plusieurs contacts ont ensuite eu lieu entre les juristes des SIL et l'avocat de la TSR.

4. *Suite au jugement du Tribunal fédéral, l'opérateur «Citycable» risque-t-il une action en contestation de droit et dommage-intérêts ?*

La Ville de Lausanne, qui est la personnalité juridique qui pourrait être mise en cause concernant les contenus diffusés sur le télé-réseau, s'est conformée au droit en vigueur à chaque étape de cette affaire. Les SIL ont reçu confirmation écrite de l'avocat de la TSR que cette dernière était satisfaite des mesures prises et qu'elle renonçait à toute forme de poursuites. Suite à la décision du TF, les SIL ont pu renégocier le contrat avec M6 pour la diffusion par Boisy TV de M6 Suisse. Le nouveau contrat prévoit des conditions avantageuses et n'est pas de nature à prêter les ressources publicitaires de «la télé».

5. *Depuis le jugement précité, plusieurs câblo-opérateurs romands ont repris la diffusion des fenêtres publicitaires suisses. «Citycable» va-t-il reprendre la diffusion des fenêtres spécifiques de M6, voire même les fenêtres publicitaires suisses d'autres chaînes étrangères ?*

Boisy TV, dont les signaux sont diffusés par le télé-réseau des SIL, a repris la diffusion des fenêtres publicitaires suisses de M6 le 1^{er} mars 2010, au moment où un préaccord avec la chaîne a été trouvé. Les négociations et la formalisation du contrat se sont poursuivies durant les mois de mars et d'avril. La diffusion d'autres chaînes étrangères proposant des fenêtres publicitaires suisses reste ouverte (voir réponse à la question 8 ci-dessous).

6. *Nos Autorités confirment-elles que la chaîne M6 payait jusqu'au 31 décembre 2009 un forfait plus élevé que les*

¹⁷Adopté par votre Conseil dans sa séance du 27 octobre 2009, BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), pp. 320 ss.

¹⁸BCC 2007-2008, T. I (N° 4/II), pp. 286-296.

autres diffuseurs étrangers suite à l'exploitation de ses fenêtres de réclames suisses ?

M6 Suisse est la seule chaîne pour laquelle Boisy TV reçoit une rétribution pour sa diffusion. Les chaînes proposées sur le télé-réseau sont soit libres d'accès (M6 France est gratuite par exemple, comme toutes les chaînes accessibles par débordement frontalier), soit des chaînes «low cost» (par opposition à des chaînes privées comme Canal +, par exemple), comme Eurosport, MTV ou Planète, dont les droits de diffusion sont achetés par Boisy TV, pour un montant de l'ordre de 5 à 10 ct par prise client et par mois.

7. La possibilité de diffuser des fenêtres publicitaires suisses permet-elle de diminuer les coûts de la reprise des émissions des chaînes concernées ?

La rétribution versée par M6 pour la diffusion des fenêtres publicitaires suisses permet effectivement de financer la diffusion de chaînes «low cost» supplémentaires sans augmenter les charges de Boisy TV. Cette politique est voulue par les SIL pour Boisy TV qui renonce à augmenter sa marge bénéficiaire pour améliorer l'offre proposée.

8. Suite au jugement du tribunal fédéral, l'opérateur «Citycable» va-t-il revoir sa position et autoriser à l'avenir des fenêtres publicitaires suisses pour les chaînes étrangères ?

En fonction des conditions proposées, il est possible qu'à l'avenir Boisy TV propose d'autres chaînes étrangères à fenêtres publicitaires suisses. Mais cette diffusion reste évidemment tributaire des propositions que feront les chaînes aux opérateurs (et en l'occurrence à Boisy TV SA).

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Le télé-réseau des Services industriels est géré par notre Ville, qui en est d'ailleurs l'unique actionnaire. La mission de ce dernier est la diffusion de programmes par la station de Boisy TV. Le problème que j'ai évoqué dans le cadre de mon interpellation est l'autorisation de la fenêtre publicitaire suisse pour la chaîne M6, qui propose cette prestation en versant une contribution au télé-réseau, donc aux Services industriels.

Cette chaîne proposait cette fenêtre en Suisse depuis 2001. Lausanne n'a été d'accord de prendre en compte cette option qu'à partir de l'époque qui a conduit à la fin de TVRL. En décembre 2007, une modification est intervenue, avec une autorisation pour M6 de diffuser ces fenêtres publicitaires suisses sur notre réseau. Cette modification découlait de la fin de l'exploitation de TVRL, parce qu'il y avait jusqu'alors une volonté de ne pas faire pression sur cette chaîne avec ce genre de publicités. Une sorte de protectionnisme était mise en place par la Ville. En février 2009, un tribunal fribourgeois a estimé que cette fenêtre publicitaire, nouvelle en Suisse romande, était une forme de concurrence déloyale à la Télévision suisse

romande. J'appelle ça plutôt du protectionnisme et il semble que j'aie été entendu puisque le Tribunal fédéral, quelques mois plus tard, a cassé cette décision du tribunal fribourgeois. Cela signifie que, depuis que j'ai déposé cette interpellation, en juin 2009, la Ville a conclu un nouveau contrat avec M6.

Il semble qu'en juin 2009, la décision de la Ville de supprimer cette possibilité de fenêtre publicitaire s'est faite sous la forme de lettres de menace, notamment de la TSR, par l'intermédiaire de juristes.

Aujourd'hui, l'important est que cette fenêtre publicitaire est de nouveau active. C'est en effet la seule chaîne qui, à mon sens – mais le municipal pourra me contredire si j'ai tort – paie un émoulement au télé-réseau pour pouvoir diffuser cette fenêtre. Cette prestation permet d'offrir d'autres chaînes gratuites aux téléspectateurs.

Je ne suis pas un féru de télévision ; ce qui m'intéresse dans cette démarche, c'est la liberté du commerce et la manière dont la Municipalité a traité ce dossier. J'ai ses réponses, dont je suis globalement satisfait, mais j'ai quelques questions complémentaires à poser au municipal.

J'aimerais d'abord savoir si les Services industriels, lorsqu'ils ont appliqué les propositions de la TSR de retirer ces fenêtres, l'ont fait sur la base d'une expertise juridique ou non. J'aimerais aussi savoir si, lors de la signature d'un nouveau contrat avec M6, les bruits qu'on entend sont vrais, à savoir que le prix de la prestation a été multiplié par sept. J'ai encore une question complémentaire : la réponse mentionne que la prestation versée par M6 permet de diffuser des chaînes «low cost». Je n'ai aucune idée de ce que c'est et cela m'intéresserait de connaître la définition de ces chaînes de la part des services de M. le municipal.

J'attends les réponses à ces questions complémentaires. Mais d'une manière générale, je suis assez satisfait, tout en regrettant qu'on ait fait preuve d'autant de protectionnisme dans ce dossier.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – La présentation qu'a faite M. Voiblet concorde avec la réalité. En effet, la situation juridique était compliquée, et même plus que cela, elle était vraiment complexe. En effet, lors des procédures entre la Télévision suisse romande et les câblo-opérateurs suisses qui diffusaient cette fenêtre publicitaire suisse, ce n'étaient pas tant des clauses protectionnistes qui étaient invoquées, mais des aspects relatifs au droit d'auteur. Ce qui est un peu surprenant. Cela a rendu assez difficile la compréhension de ces décisions de tribunal. Les fenêtres publicitaires n'étaient pas l'objet juridique en discussion, c'était bien entendu l'objet économique et financier. Le litige portait sur la relation de ces fenêtres avec les émissions publicitaires diffusées juste avant et juste après elles. En particulier les séries télévisées diffusées et dont la TSR assurait qu'elle avait le monopole de la distribution en Suisse.

Des tribunaux ont pris des décisions contradictoires les unes avec les autres. Les Services industriels ont suivi une décision du Tribunal cantonal fribourgeois, qui donnait droit aux revendications de la Télévision Suisse Romande. Pour suivre cette décision, nous avons suspendu la diffusion de cette fenêtre publicitaire. Pourquoi à ce moment ? Parce que M6 et ses juristes avaient déposé un recours auprès du Tribunal fédéral, mais ils n'avaient pas assorti le dépôt de ce recours d'une demande d'effet suspensif. Donc la décision du Tribunal cantonal fribourgeois avait la force de la chose jugée. Nous étions tenus de le faire, nous l'avons fait de la façon la plus *soft* possible, puisque nous avons dénoncé le contrat dans les délais contractuels stipulés par nos accords avec M6. Cela nous a donné la possibilité, après le retournement par le Tribunal fédéral de la décision du Tribunal cantonal fribourgeois, de signer un nouveau contrat avec M6. Et là, je réponds par une non-réponse à la deuxième question de M. Voiblet: le montant de la rétribution de M6 est évidemment soumis au secret commercial. Je peux vous assurer que ce montant intéresse beaucoup de gens et ce n'est pas par ma bouche que vous le connaîtrez.

Voilà pour les deux premières questions. La première réponse étant que nous avons recouru à des avis de droit, nous avons vraiment dû essayer de comprendre la particularité de ces décisions de tribunal, qui portaient sur une législation qui n'avait apparemment pas à voir avec la chose discutée par les parties.

Sur la diffusion, je me permettrai un petit *excursus* légèrement agacé, mais pas du tout à l'endroit de notre interpellateur. Au contraire, je le remercie de me permettre de le faire. En effet, ce que paie M6 pour diffuser une fenêtre publicitaire est unique, exclusivement pour le télé-réseau lausannois. Mais en Suisse alémanique, il y a des fenêtres publicitaires pour des chaînes allemandes. Cette contribution de M6 nous permet d'acheter des chaînes. A vrai dire pas tellement des « *low cost* », plutôt des « *high cost* ». Le « *low cost* » n'est pas le problème, ce n'est pas cher. Ce que nous achetons, ce sont plutôt des chaînes qui ont une bonne valeur ajoutée, qui sont très demandées, très suivies, et pour la diffusion desquelles les diffuseurs, sachant cela, nous demandent un prix élevé. La société Boisy TV fait donc un calcul, dont M. l'interpellateur a parlé, entre les entrées liées à cette contribution de M6, liées aussi à ce que paient d'autres réseaux câblés pour bénéficier de la technique de la station de tête de Boisy, et à ce que paient les Lausannois pour leur abonnement au télé-réseau. Tout cela nous permet de diffuser un certain nombre de chaînes. Je voudrais souligner que celles-ci sont diffusées à la fois en analogique, sur l'ancien standard télévisuel, et en numérique.

Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt une étude dont la stupidité et la loufoquerie m'ont absolument étonné. Cette étude émane des services de M. Prix, qui a eu l'intelligence, toute relative, d'étudier les câblo-opérateurs – en l'occurrence le télé-réseau lausannois – pour leur offre en chaînes analogiques. Vous le savez sans doute si, contrairement à l'interpellateur et à moi, vous êtes des téléphages avisés :

les standards sont en train de passer de l'analogique au numérique et les câblo-opérateurs orientés vers le progrès passent graduellement de la diffusion en analogique vers le numérique. Ce qui veut dire que nous diminuons progressivement notre offre analogique et nous accroissons énormément l'offre numérique. Actuellement, nous avons une quarantaine de chaînes en analogique, mais nous en avons plus de cent vingt en technologie numérique. Or l'étude de M. Prix, de ses services – je ne veux attaquer personne – évalue les prestations des télé-réseaux en fonction de leur offre analogique. Il dit que les télé-réseaux, par exemple celui de Lausanne, sont très mauvais lorsqu'ils offrent peu de chaînes analogiques pour un prix relativement élevé. Cette étude est complètement à côté du sujet, puisqu'elle sélectionne de façon parfaitement arbitraire une toute petite partie de l'offre des télé-réseaux, dont celui de Lausanne, pourtant à la pointe du progrès en la matière. Elle sélectionne la partie analogique et elle ignore délibérément la partie numérique. Alors que les téléspectateurs lausannois paient exactement le même prix pour recevoir analogique et numérique.

Ce serait drôle si on ne lisait que l'étude de M. Prix, qui n'est d'ailleurs certainement pas un succès de librairie. Ce n'est pas un succès de librairie, mais c'est édité à de nombreux exemplaires. Et dans les journaux aujourd'hui, que voit-on ? Une publicité : « L'ère de la télévision numérique a commencé ». Cela veut dire que Swisscom est en train de vendre sa palette Bluewin TV. Combien de chaînes Swisscom Bluewin TV diffuse-t-elle en analogique ? Si M. Prix faisait l'étude sur Swisscom de la même manière qu'il l'a faite sur le télé-réseau lausannois, qu'est-ce qu'il aurait à dire ? Le prix de Swisscom est infini. Pourquoi ? Parce que Swisscom ne diffuse rien en analogique. Absolument rien. On est donc dans une situation complètement loufoque, où des autorités de surveillance, ou supposées telles, choisissent des critères qui ne permettent pas du tout de relier la qualité d'une offre de télé-réseau et qui, au contraire, par une espèce d'alliance perverse, permettent à des publicitaires de cette sorte d'attaquer les câblo-opérateurs comme s'ils ne faisaient que de l'analogique. Alors que cela fait des années qu'ils proposent aussi du numérique. C'est un peu agaçant et je remercie M. Voiblet d'avoir posé ces questions. Cela nous permet de dire que les moyens à disposition du télé-réseau lausannois nous permettent de diffuser trois types de chaînes : celles, gratuites pour le diffuseur, qui constituent le « *must carry* », que l'on a l'obligation légale de diffuser, celles dites « *low cost* » et enfin des chaînes beaucoup moins « *low cost* », que nous devons financer à travers des ressources comme celles de M6.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Au risque de prolonger cette discussion, je constate avec amusement qu'après les notaires vaudois, ce sont les Services industriels lausannois qui sont victimes de M. Prix...

Cela dit, en lisant l'article incriminé par M. Pidoux, nous avons découvert, si je ne me trompe, le nom d'un chef de service. Est-il prévu qu'on nous le signale officiellement ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Oui, la communication est prête, elle est sauf erreur à l'ordre du jour de la Municipalité de demain. La présentation de ce nouveau chef de service vous sera envoyée dès la prochaine livraison des documents au Conseil communal. En effet, en avant première, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau chef du Service multimédia a été engagé en la personne de M. Philippe Jaquet. Vous découvrirez son « pedigree » dans la présentation qui vous sera adressée sous forme de lettre au Conseil communal ainsi que dans un communiqué aux médias.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je remercie M. le municipal pour les informations. J'aurais encore une question et une demande d'information.

A part M6, d'autres chaînes paient-elles une prestation pour diffuser des fenêtres publicitaires ou y a-t-il encore d'autres sources de revenus ?

J'ai suivi votre démonstration par rapport à M. Prix. Vous avez évoqué Bluewin TV. Si je vous suis bien : les câblo-opérateurs ont-ils des soucis à se faire pour l'avenir ? Pourrait-il arriver qu'un nombre important d'abonnés choisissent d'aller vers des télévisions numériques telles que Bluewin, privant ainsi notre câblo-opérateur des entrées financières de leurs abonnements ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Il n'y pas d'autre chaîne à ce jour qui paie les Services industriels, le Service multimédia ou Boisy TV pour diffuser une fenêtre publicitaire. Evidemment, le précédent M6 a certainement donné des idées à quelques-uns et nous attendons avec intérêt les propositions qui nous seront faites en ce sens.

S'agissant des soucis que peuvent avoir les câblo-opérateurs : Swisscable, c'est-à-dire le regroupement des câblo-opérateurs en Suisse, a une attitude assez virulente à l'égard de Swisscom et de Bluewin TV. En effet, Swisscom développe une espèce de publicité comparative pour dire que les câblo-opérateurs, c'est de la vieille technologie et que le passage au tout numérique va les emporter. Il faut garder la tête froide : en l'occurrence, technologiquement, qui a des problèmes actuellement ? C'est plutôt Swisscom, c'est plutôt Bluewin TV, qui sont dépendants de la technologie fil de cuivre. Celle-ci a atteint ses limites en matière de transports de signaux soit télévisuels soit par Internet, tandis que les technologies à disposition des câblo-opérateurs, en l'occurrence pour Lausanne ce qu'on appelle le coaxial, disposent d'une réserve de capacités encore tout à fait considérable. Elles permettront à Citycable de vivre encore longtemps sur la base de la technologie à disposition. Nous n'avons donc aucun souci à nous faire, surtout – vous l'avez voté soit dans des crédits supplémentaires, soit au moment des préavis liés à la stratégie multimédia – que nous avons des possibilités de faire évoluer la technologie coaxiale avec des équipements actifs qui nous permettent d'accroître la bande passante.

Le problème n'est donc pas du tout technologique, il est commercial. Swisscom, en prélevant pas mal d'argent sur les téléphones des abonnés suisses qui ne coûtaient plus beaucoup à l'entreprise mais lui rapportaient considérablement, a des moyens financiers importants, pour ne pas dire colossaux, pour ses investissements. Swisscom a technologiquement intérêt à aller extrêmement vite là où – on peut le dire – les câblo-opérateurs n'y ont pas intérêt. Il s'agit pour eux de valoriser encore la technologie dont ils disposent.

Il y a cette tension entre le détenteur d'une technologie obsolète, mais en mesure d'investir de façon considérable, et des détenteurs de technologies plus évolutives, qui ont des moyens moindres d'investir. Vous savez vous-mêmes que le plan des investissements pour la Ville de Lausanne est rempli presque à ras bord. C'est la raison pour laquelle, lorsque M. Hildbrand nous soumet une motion, que vous avez acceptée, pour l'évolution du télé-réseau vers la fibre optique, nous lui donnons raison et devons absolument envisager d'équiper les Lausannois en fibre optique, à l'horizon de dix ou quinze ans. Evidemment, sur certaines parties du réseau et pas toutes. Je ne dis pas sur certains quartiers et pas tous, mais sur certaines composantes du réseau et pas toutes. C'est, entre autres, la problématique de la différence entre le FTTB et le FTTH, le *fiber to the building* et le *fiber to the home*.

Nous sommes dans ces réflexions stratégiques. Nous avons la position des câblo-opérateurs qui ont en effet un peu de souci à se faire, mais pas tant que ça, moins que ce qu'on pourrait croire, nous perdons un peu de clients face à Bluewin TV, mais pas tellement. Et nous avons une excellente offre évolutive qui, grâce à la technologie numérique, nous permet d'accroître le nombre de chaînes à disposition. Nous fêterons au mois de novembre les cinq ans de Citycable. A cette occasion, une exposition présentera les enjeux technologiques et commerciaux. Je vous y invite d'ores et déjà.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – A propos de publicité, oserai-je dire que nous venons de nous en payer une belle tranche pour la télévision numérique ? Alors je lance un appel à ceux qui n'auraient pas encore zappé : vous regardez trop la télé. A cette heure-là, il y a d'autres choses à faire. On peut le dire : se faire des câlins... (*Rumeurs, rires.*)

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je ne sais pas si le socialisme consiste à donner des règles de comportement pour la vie en société, y compris par la voix des ondes...

J'admire la façon du directeur des Services industriels, qui nous a entretenus avec délices du FTTH et du FTTB. J'aurais voulu abonder dans son sens. Mais comme l'a dit mon préopinant, depuis quelques minutes, nous avons l'impression qu'un partenaire contractuel de la Ville n'est pas forcément mis en valeur. Où en est-on avec le contrat, a-t-il été signé ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Désolé pour les câlins manquants de M. Mivelaz...

Il a toujours été clair entre Lausanne et Swisscom que nous étions partenaires dans la construction de réseaux pour les projets pilotes d'équipement de quartiers en fibre optique, et concurrents dans tout ce qui concerne les services fournis. C'est-à-dire l'offre télévisuelle ou les nouveaux services qui seraient liés à la fibre optique. Nous vivons avec cette contradiction; notre partenaire et nous sommes parfaitement au clair sur le fait que nous avons cette double couche de coopération et de concurrence. Ce sera caractéristique, ça l'est déjà, de tout ce qui se passe dans les réseaux très chers. Que ce soit l'électricité, la fibre optique ou les réseaux de communications, nous vivons dans une situation que les économistes appellent monopole naturel. Où une infrastructure est tellement chère, tellement difficile à réaliser, qu'il vaut mieux qu'elle existe à un seul exemplaire. Cela ne servirait à rien de la dupliquer. En revanche, ce qui passe dans ou sur ces réseaux peut, en l'occurrence doit, être soumis aux règles de la concurrence, qu'on les aime ou pas. C'est la configuration dans laquelle nous sommes.

Le président: – La parole n'étant plus demandée, la discussion et close. Ce point est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Nous passons au point suivant, et je demande à M. l'interpellateur de rester en place pour prendre le point INT42. Il s'agit de l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables».

Interpellation M. Claude-Alain Voiblet: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables»¹⁹

Développement polycopié

C'est à coup de conférences de presse que les Autorités exécutives lausannoises mettent en lumière une politique qu'ils qualifient de sociale et d'humaniste. Après l'effet d'annonce des places d'apprentissage aux sans-papiers, voici venu le temps de l'école contre le racisme. Ce formatage à grande échelle, institué par la gauche, comprend une semaine d'actions liées à la prévention du racisme, sous forme de divers ateliers, de formations, de forums, d'expositions, de conférences et autres débats.

Une école contre le racisme! Voici donc le nouveau jouet de la Gauche lausannoise. La Ville entend mettre l'accent sur la pédagogie active en proposant à ses collaborateurs diverses formations pour lutter contre le racisme ambiant!

Le succès est au rendez-vous. Ce sont plus de 400 collaborateurs de notre ville qui vont suivre les cours proposés. Ce succès évident est présenté comme un totem par les responsables du Bureau de l'intégration. A cependant regarder ce dossier de plus près, quelques questions me viennent immédiatement à l'esprit. Tout d'abord, avec une telle offre de formation, la Ville répond-elle à une demande avérée? Le racisme est-il présent à chaque coin de rue dans notre ville pour nécessiter la formation de plus de 400 personnes?

Les collaborateurs de la Ville se seraient-ils empressés de suivre cette formation s'ils devaient, comme bon nombre d'autres cadres professionnels, prendre ces cours sur leur temps libre, sans percevoir une rémunération?

A la lecture des différents articles de presse, vantant les mérites du Bureau de l'intégration, je n'ai trouvé aucun mot, aucun argument, aucune remarque faisant la preuve d'un tel besoin de former plus de 400 collaborateurs contre le racisme!

Avec une telle gouvernance de gauche, l'industrie du social a encore de très beaux jours devant elle. Les contribuables n'ont pas besoin de se faire de souci, ce n'est pas demain que leurs impôts vont diminuer!

Questions à la Municipalité

1. Combien d'actes racistes avérés, avec décisions de justice, ont-ils été recensés en 2008 et en 2009 à Lausanne?
2. Sur quels éléments scientifiques, ou d'autres valeurs, externes à l'appréciation de la Ville, repose la clause du besoin pour mettre sur pied les cours précités, proposés par le Bureau de l'intégration, à plus de 400 collaborateurs de la Ville?

¹⁹ BCC 2009-2010, T. II (N° 13/I), p. 373.

3. Si la prévention contre le racisme est importante et doit être prise au sérieux, sur quelles bases les collaborateurs de la Ville ont-ils été invités à participer activement à la semaine contre le racisme ?
4. Quel est le coût total, y compris la rétribution des collaborateurs qui participent à l'une ou à l'autre activité, de la semaine contre le racisme pour la Ville de Lausanne ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Dans son interpellation, M. Claude-Alain Voiblet s'insurge contre le fait que des collaborateurs de l'Administration lausannoise aient reçu une formation dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2010. Il demande à la Municipalité de justifier la raison d'être des cours proposés, les bases sur lesquelles les collaboratrices et collaborateurs de la ville ont été invités à les suivre et les coûts de cette opération.

Il est nécessaire de préciser que l'interpellation semble reposer sur un malentendu. En effet, ce ne sont pas 400 collaborateurs de l'Administration communale qui ont suivi ces cours, mais bien 40, comme on le verra ci-dessous.

Ceci dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur.

1. Combien d'actes racistes avérés, avec décisions de justice, ont-ils été recensés en 2008 et en 2009 à Lausanne ?

La Commission fédérale contre le racisme est chargée de recenser les cas relatifs à la norme pénale antiraciste (art. 261 bis CP) au niveau suisse. Selon sa banque de données, elle a recensé deux cas pour le canton de Vaud depuis l'entrée en vigueur de la norme pénale en 1995 : l'un qui concerne la négation du génocide arménien (2006) et l'autre un appel au boycott des produits israéliens ou des entreprises soutenant la politique sioniste (2003). Aucun cas lausannois n'est recensé en 2008 et en 2009. Les cas cités illustrent bien que l'application de la norme pénale est très limitée, qu'elle ne régit que les formes graves et publiques de discrimination et qu'elle n'est pas applicable aux cas de racisme ordinaire.

Notre législation comporte en effet un grand nombre de lacunes dans la protection des personnes victimes de discriminations racistes. Ces carences ont été signalées à maintes reprises par les instances suisses et internationales spécialisées dans la prévention du racisme tels la Commission fédérale contre le racisme, le Conseil de l'Europe ou l'ONU. Dans le nouveau rapport sur la politique d'intégration du 5 mars 2010, le Conseil fédéral concrétise son engagement contre la discrimination mais est d'avis que les bases juridiques existantes offrent pour l'instant une protection suffisante. Selon le communiqué du Département fédéral de l'intérieur du 15.04.2010, le Conseil fédéral « reconnaît cependant que peu de procès pour discrimination sont intentés. La voie juridique semble rebuter nombre de personnes concernées, car les coûts sont trop élevés

comparativement à l'utilité relative d'un succès devant les tribunaux. L'incertitude et la peur, ainsi que les risques liés à un procès, empêchent les personnes victimes de discrimination d'avoir recours à la voie légale. Pour que le droit en vigueur soit plus souvent appliqué, il faut que le public en ait une meilleure connaissance, qu'il s'agisse des victimes potentielles de discrimination ou de la société en général. »

Tous les jours, des personnes sont pénalisées dans la recherche d'un emploi ou ne bénéficient pas du même accès aux biens et aux services en raison de leur couleur de peau ou de leur appartenance ethnique. Dans les domaines par exemple du monde du travail, des loisirs, de l'école, des transports publics, du logement, le droit existant est souvent sans effets. C'est précisément dans ces cas, évidemment les plus nombreux au quotidien, qu'il est important de pouvoir recourir aux instruments différenciés de prévention et d'intervention.

De même que des lacunes subsistent sur le plan juridique, des carences notables se font aussi sentir sur le plan statistique. Il n'existe pas d'observatoire du racisme sous toutes ses formes ni dans notre ville, ni en Suisse. Au niveau du monitoring, la Suisse en est encore à ses balbutiements et les instances spécialisées de notre pays, ainsi que celles actives sur le plan international (Conseil de l'Europe par ex.), ont également déjà pointé du doigt ces faiblesses.

2. Sur quels éléments scientifiques, ou d'autres valeurs, externes à l'appréciation de la Ville, repose la clause du besoin pour mettre sur pied les cours précités, proposés par le Bureau de l'intégration, à plus de 400 collaborateurs de la Ville ?

La Semaine d'actions contre le racisme est organisée en 2010 pour la 4^e fois en ville de Lausanne. Cette manifestation correspond à un engagement de la Ville dans le cadre de la Coalition européenne des villes contre le racisme qui recommande de célébrer la Journée internationale contre le racisme (21 mars) dans le but de sensibiliser la population à cette thématique. Dans le domaine de la prévention du racisme, la Semaine d'actions lausannoise a déjà été saluée en 2009 par la Commission fédérale des questions de migration comme un projet exemplaire en matière de collaboration entre association et administration communale. D'autres villes et des cantons en Suisse ont organisé cette année des manifestations en lien avec la Journée internationale contre le racisme : Genève, Berne et les cantons du Valais et de Neuchâtel.

Lausanne a choisi un axe novateur en 2010 : la formation des professionnels afin d'ancrer à long terme l'action de prévention. La mise sur pied de telles formations répond au besoin de formation relevé en la matière par les instances spécialisées dans le domaine et suit les recommandations des instances fédérales tels le Service de lutte contre le racisme (rattaché au Département fédéral de l'intérieur), la Commission fédérale contre le racisme, la Commission fédérale pour les questions de migration qui appelle à

l'ouverture des institutions en matière de politique d'intégration et celles de la section Intégration de l'Office fédéral des migrations (rattaché au Département fédéral de justice et police).

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme 2010, quatre sessions d'une demi-journée ont été données à l'attention de l'Administration communale et ont concerné 40 fonctionnaires provenant notamment des secteurs suivants: Contrôle des habitants, police, inspection du travail, emplois temporaires subventionnés.

Ces formations courtes poursuivaient l'objectif d'offrir une introduction juridique sur la base du «Guide juridique contre la discrimination raciale» édité par le Service fédéral de lutte contre le racisme. Une partie plus interactive permettait également de dédramatiser les situations conflictuelles qui peuvent surgir au quotidien dans le cadre de la pratique professionnelle. Ces modules de formation conçus pour des groupes d'une dizaine de personnes ont permis d'oser aborder des expériences professionnelles parfois très difficiles (comme par exemple faire face à l'agression d'un usager) tout en mettant en avant la responsabilité de non-discrimination qui incombe à tout agent de la fonction publique. Conçus sans vision moralisatrice ni réductrice du racisme, ces modules ont obtenu d'excellentes évaluations: 95% des participants recommandent cette formation à leurs collègues.

De manière globale, les formations dispensées durant la Semaine d'actions contre le racisme ont permis de former en plus des 40 fonctionnaires communaux déjà mentionnés, 355 autres professionnels à cette thématique difficile, provenant de secteurs très diversifiés (santé, social, police, enseignement...) et venant donc d'institutions externes à l'Administration communale.

3. *Si la prévention contre le racisme est importante et doit être prise au sérieux, sur quelles bases les collaborateurs de la Ville ont-ils été invités à participer activement à l'une ou l'autre activité, de la Semaine d'actions contre le racisme pour la Ville de Lausanne?*

Convaincue que l'Administration communale a tout avantage en tant qu'employeur public à se montrer exemplaire en matière de prévention du racisme, la Municipalité a autorisé de comptabiliser comme temps de travail la participation aux formations organisées pendant la Semaine d'actions contre le racisme 2010 pour un maximum de huit heures. La participation à ces formations a été conçue sur la base d'une démarche volontaire des personnes employées par la Commune de Lausanne. Il va de soi que cette participation devait être validée par la hiérarchie afin de ne pas perturber la marche des services et être en adéquation avec le domaine d'activité professionnelle.

4. *Quel est le coût total, y compris la rétribution des collaborateurs qui participent à l'une ou à l'autre activité, de la semaine contre le racisme pour la Ville de Lausanne?*

Les coûts engendrés par la Semaine d'actions contre le racisme s'élèvent à Fr. 48'000.–: Fr. 22'000.– sont couverts par la Ville de Lausanne et Fr. 25'000.– par le subside fédéral octroyé par le Service de lutte contre le racisme, rattaché au Département fédéral de l'intérieur. Ces chiffres ne comprennent pas la rétribution des 40 fonctionnaires qui ont participé aux formations citées ci-dessus, car une telle participation relève de la formation continue.

En conclusion, il convient en outre de signaler que la contribution financière importante de la Confédération constitue également une reconnaissance de l'excellent travail de prévention en matière de prévention du racisme effectué par la Ville de Lausanne et en particulier par le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, en collaboration avec les associations actives sur le terrain.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je désire tout d'abord vous montrer un document qui a paru plusieurs fois dans la presse, avec notamment un chiffre. (*Un document est affiché à l'écran.*) Vous voyez qu'à plusieurs reprises, la Ville a communiqué, sans corriger, le fait que plus de quatre cents personnes parmi les collaborateurs de la Ville se sont inscrites à des formations, par exemple contre le racisme. Elle précise que ces cours peuvent être suivis pendant les heures de travail.

Cette information a été reprise plusieurs fois par les médias, ce qui a suscité mon intervention et mes questions. Une des réponses qui m'est donnée, c'est qu'il ne s'agit pas de 400 personnes concernées par ses formations, mais de 40.

Aujourd'hui je suis parfaitement satisfait des réponses fournies par la Municipalité.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Je ne reviens pas sur le ton polémique souvent présent dans les interpellations de M. Voiblet, ni sur les erreurs qu'il a lui-même admises à l'instant. (*Protestation hors micro depuis la salle, incompréhensible.*) M. Voiblet a écrit un texte, si je ne m'abuse, dans lequel il cite un chiffre erroné. Le journal a peut-être commis une erreur, d'ailleurs la réponse de la Municipalité nous permet de comprendre pourquoi le chiffre de 400 est avancé; c'est dans le dernier paragraphe, la dernière réponse à une des questions de l'interpellateur. On comprend que 400 personnes se sont inscrites à ces cours, 40 fonctionnaires communaux et 360 autres fonctionnaires extérieurs à la Ville de Lausanne. M. Voiblet aurait peut-être pu poser la question au préalable. Ce n'est pas grave, il a admis son erreur et c'est pourquoi j'ai dit que je ne m'attarderai pas là-dessus.

Je voulais simplement dire que la Ville, à travers la formation accordée à ses employés sur la thématique du racisme, montre son attachement non seulement à leur formation continue mais aussi à la lutte contre le racisme. Notamment

à travers l'organisation de la semaine d'action contre le racisme.

Le Parti socialiste salue cette initiative, qui tient compte de la réalité de notre ville – celle-ci compte 40% d'étrangers, n'en déplaise à certains – et permet ainsi d'outiller les collaborateurs de la Ville qui tous les jours entretiennent des contacts avec la population lausannoise, migrante ou non.

Dans ce cadre, nous pouvons, comme M. l'interpellateur, nous satisfaire de la réponse et nous féliciter de l'existence de ces cours, à poursuivre de manière résolue.

M. Alain Hubler (AGT): – M. Voiblet a certainement passé un certain temps à la rédaction de cette interpellation, qui occupe une page, avec un texte construit, des questions réfléchies. Une heure ou deux, le temps que le bébé mûrisse dans la tête.

L'Administration a aussi mis un certain temps pour y répondre. Néanmoins: M. le municipal a peut-être un téléphone portable, je suis sûr qu'il vous donnera son numéro, ou celui de son secrétariat. Si vous aviez téléphoné, via le partenaire Citycable dont nous parlions tout à l'heure par exemple, vous auriez pu poser la question et vous auriez eu la réponse, je présume, en dix minutes au maximum. C'est dommage: il y a dans le cas présent un certain gaspillage des ressources. Tant des ressources intellectuelles de M. Voiblet que des ressources administratives de la Ville de Lausanne. Je suggère modestement à M. Voiblet de réfléchir davantage la prochaine fois, ou de poser plus de questions aux personnes concernées avant de tirer dans tous les sens dans le Far West lausannois.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Nous avons de la chance: M^{me} Rebecca Ruiz est jeune et je pense que d'ici deux ou trois ans, elle pourra prendre la parole sans papier. Ce qui nous évitera la lecture du document préparé avant que j'intervienne et que je dise que je suis satisfait de la réponse... Mais nous patienterons deux ou trois ans.

Je ne voudrais pas laisser l'impression que je suis un naïf et que j'ai fait une démarche sans me renseigner. J'ai sous les yeux cinq sources d'information différentes, qui me rappellent ce que fait le Bureau lausannois des immigrés (BLI). J'ai pris note de ces différentes sources. J'ai aussi téléphoné à l'époque à M^{me} Amarelle pour me renseigner sur ce qui se faisait. Je suis parti d'un article de presse. Je suis désolé, Madame Ruiz, je ne sais pas si vous savez lire, mais je n'ai pas fait d'erreur: j'ai fait référence dans mon intervention à cet article de presse, qui mentionnait que près de 400 personnes étaient déjà inscrites à ces cours de formation. Des cours qui peuvent être pris sur les heures de travail, selon M. Jean-Christophe Bourquin.

Je ne poursuivrai pas ce débat, j'ai dit que je suis satisfait des réponses et j'arrête là la discussion, en tout cas en ce qui me concerne, pour ce soir.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – (*Rumeurs.*) Vous m'excusez, chers Collègues, j'entends des cris qui s'élèvent à gauche, mais je répondrai quand même à M. Voiblet.

Je vous regarde dans les yeux, Monsieur Voiblet, pour vous dire: ne vous méprenez pas, j'ai préparé mon intervention suite à votre interpellation, que j'avais lue de manière plus ou moins aléatoire, mais que j'ai relue pendant la séance de ce soir. J'ai aussi relu les réponses de la Municipalité. Je vous rassure, Monsieur Voiblet, mon jeune âge ne m'empêche pas de préparer des réponses à des interpellations pendant que vous parlez. J'ai noté trois points et pendant que je m'exprimais, je relisais simplement ceux-ci. Cela seulement pour vous rassurer sur les compétences d'une conseillère communale de vingt-huit ans.

Ensuite, en préambule, j'ai dit que je ne reviendrais pas sur le fait que vous avez reconnu votre erreur sur les chiffres; j'ai bien compris que vous vous étiez basé sur un article erroné, que vous n'aviez pas poussé plus loin la réflexion. Cela dit, M. Hubler l'a aussi relevé, vous avez pris la peine d'écrire une interpellation parce que vous avez été choqué par un chiffre. Vous avez ensuite renoncé à tout autre intervention à partir du moment où vous avez eu confirmation qu'il s'agissait de 40 et non de 400 collaborateurs de la Ville qui avaient suivi ce cours. J'ai seulement relevé ça, vous me le permettrez et vous éviterez peut-être dans vos interventions ultérieures, quand il s'agira de me répondre, de revenir sur le fait que j'ai des notes sous les yeux, des petits cartons, ou que je m'exprime en levant les bras, en criant ou en chantant.

Le président: – La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Aucune résolution n'étant déposée, cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Je demande à M. l'interpellateur de rester en place pour le point INT44.

Interpellation ordinaire de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser ? »²⁰

Développement polycopié

Le Grand Conseil du Canton de Vaud a débattu dernièrement de la politique vaudoise des transports, en particulier de l'avenir du LEB « Lausanne–Echallens–Bercher ». Le Conseil d'Etat a profité de ce débat pour évoquer l'avenir de la ligne ferroviaire précitée au sein du réseau des transports publics lausannois. En clair, le chef du département des infrastructures, avec l'approbation du Conseil d'Etat, aurait imaginé l'intégration à terme du LEB aux tl. Aux dires du Conseil d'Etat « à terme, LEB et tl sont des entreprises appelées à fusionner au sein du bassin de transport Lausanne–Echallens–Oron ».

En fonction de ces affirmations, peut-être lourdes de conséquences, des contacts préalables ont probablement eu lieu entre la Municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat.

L'ouverture du m2 offre de nouvelles perspectives de développement rapide du RER de la région lausannoise avec l'exploitation de la gare du Flon, qui est le point de jonction entre le m2 et le LEB. Forts de ce constat, nous invitons la Municipalité à répondre aux questions suivantes :

Questions

En fonction des informations livrées à la presse par le Conseil d'Etat, nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance des intentions du Canton, du chef des infrastructures en particulier, concernant l'avenir du LEB ?
2. Dans le cadre du développement de RER lausannois, l'intégration de LEB aux tl serait-elle un avantage pour Lausanne et le Gros-de-Vaud ?
3. Quelles sont les raisons financières, techniques ou politiques qui empêchent le passage à la cadence 15 minutes du LEB entre Cheseaux et Lausanne ?
4. Existe-t-il un calendrier pour les aménagements nécessaires à la réalisation du carrefour de Prilly Union ou la modification du carrefour Fleur-de-Lys ?
5. Avec la mise en service du m2 et la gare du Flon, qui relie les deux moyens de transports publics (LEB et m2), la Ville a-t-elle mis la pression sur le Conseil d'Etat pour accélérer la réalisation du RER, principalement dans le cadre de l'exploitation du LEB ?
6. Une telle perspective de fusion aurait-elle des incidences financières favorables dans l'exploitation future des tl ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

L'interpellateur relève que le Grand Conseil a débattu de l'avenir du LEB et qu'à cette occasion le chef du département des infrastructures a prôné l'intégration du LEB aux tl dans le cadre du bassin de transports Lausanne–Echallens–Oron.

La Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur :

1. *La Municipalité a-t-elle connaissance des intentions du Canton, du chef des infrastructures en particulier, concernant l'avenir du LEB ?*

La Municipalité a connaissance des intentions du chef du département, qui vont effectivement dans le sens indiqué, du moins en termes d'objectifs généraux, non assorti, à ce stade, d'un calendrier précis.

2. *Dans le cadre du développement de RER lausannois, l'intégration de LEB aux tl serait-elle un avantage pour Lausanne et le Gros-de-Vaud ?*

La Municipalité considère qu'il est essentiel de travailler à renforcer les prestations de transports publics dans l'agglomération, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PALM. Cette nécessité passe par la réalisation de nombreux projets dont le Conseil communal a entendu parler, dont il a parfois débattu et sur lesquels il sera encore appelé à se prononcer à plusieurs reprises : axes forts tram ou métro, axes forts bus, renforcement des cadences, aménagements routiers complémentaires, etc. Dans cette optique, il est essentiel de miser sur une parfaite coordination des différents acteurs concernés : Ville de Lausanne, communes de l'agglomération, instances du PALM, compagnies de transports (tl, m1, métro Lausanne-Ouchy – compagnies séparées à ce jour – LEB, mais aussi CFF et d'autres encore). Le Canton joue ici un rôle essentiel en tant que prescripteur au sens de la loi sur les transports et garant du financement. Cette intégration se manifeste à différents niveaux : par la planification rigoureuse des investissements et des prestations, sous l'égide du Canton et de la Confédération dans le cadre de la politique des agglomérations et par l'extension de la communauté tarifaire et sa coordination avec les communautés tarifaires voisines, là aussi avec une forte implication du Canton.

Dans ce cadre, la Municipalité considère que les exigences de coordination sont remplies par la pratique actuelle, qui garantit une bonne intégration des différents modes de transports à disposition et une coordination adéquate entre compagnies de transports. La fusion LEB–tl pourrait représenter un avantage supplémentaire à ce titre mais ne constitue pas en l'état une nécessité urgente, dans la mesure où les actions qui doivent être coordonnées le sont à satisfaction. Il s'agirait plutôt d'un élément de simplification que d'une nécessité opérationnelle. Face à cette situation, la Municipalité est aussi consciente du poids de l'histoire : le

²⁰BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 581.

LEB est d'abord le train d'Echallens et son absorption pure et simple par les tl pourrait causer un certain ressentiment face à la capitale, vite suspectée de vouloir étendre sa zone d'influence au détriment de ses voisins. Dans ces conditions, si la fusion LEB–tl résulte d'une volonté largement partagée par les acteurs concernés, à commencer par les communes du Gros-de-Vaud, la Municipalité l'accueillera avec plaisir et intérêt. Par contre, elle ne militera pas activement pour une solution qui pourrait causer des tensions inutiles entre Communes dans un contexte où la fusion ne représente pas une nécessité opérationnelle urgente.

3. *Quelles sont les raisons financières techniques ou politiques qui empêchent le passage à la cadence 15 minutes du LEB entre Cheseaux et Lausanne ?*

Le passage du LEB à la cadence 15 minutes entre Cheseaux et Lausanne dépend d'un certain nombre d'investissements à réaliser pour permettre les croisements des convois circulant sur une voie unique. Ces réalisations sont aujourd'hui décidées et la cadence 15 minutes pourra être effective dès 2011 (en principe en décembre au changement d'horaire). La Municipalité y est clairement favorable et appuie les efforts en vue de la concrétisation de ce projet.

4. *Existe-t-il un calendrier pour les aménagements nécessaires à la réalisation du carrefour de Prilly Union ou la modification du carrefour Fleur-de-Lys ?*

Carrefours Prilly Union et Fleur-de-Lys: les aménagements devraient être réalisés d'ici 2011, la levée des oppositions et les négociations entre l'Etat, le LEB, les communes et les propriétaires concernés étant en cours.

5. *Avec la mise en service du m2 et la gare du Flon qui relie les deux moyens de transports publics (LEB et m2) la Ville a-t-elle mis la pression sur le Conseil d'Etat pour accélérer la réalisation du RER principalement dans le cadre de l'exploitation du LEB ?*

Mise en œuvre du RER: la Ville agit en coordination avec l'Etat en vue de favoriser une mise en œuvre rapide du RER vaudois, en relation avec le LEB mais aussi en lien avec les projets des CFF. La Municipalité souhaite que les investissements nécessaires puissent être consentis aussi rapidement que possible, au besoin avec un préfinancement cantonal dans le cas des CFF. La mise en œuvre complète du RER vaudois dépend notamment de travaux d'investissements ferroviaires qui peuvent prendre plus de temps que prévu, compte tenu des procédures d'oppositions et de recours auxquelles ces réalisations sont fréquemment confrontées, ce qui entraîne des délais pas toujours maîtrisables.

6. *Une telle perspective de fusion aurait-elle des incidences financières favorables dans l'exploitation future des tl ?*

Les incidences financières d'une éventuelle fusion LEB–tl sont à ce stade difficiles à évaluer précisément. Les écono-

mies possibles sont toutefois minimales compte tenu des faibles coûts administratifs du LEB. Les gains à escompter sont plutôt d'ordre de la simplification administrative, mais tempérés, comme indiqué plus haut, par le degré important de la coordination déjà en vigueur aujourd'hui.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Cette interpellation concerne le LEB et les tl et fait suite à différentes informations sorties au moment de son dépôt. Son traitement ayant pris de longs mois, l'actualité n'est plus tout à fait là.

J'ai déposé cette interpellation en 2009 à la suite de diverses déclarations faites à l'époque par le chef du Département cantonal des infrastructures à propos des réflexions sur l'intégration dans un proche avenir du LEB aux tl.

Mon interpellation visait à obtenir de la part de la Municipalité des informations sur les déclarations du représentant du Canton. Dans un deuxième temps, elle visait à comprendre l'approche, mais aussi le degré de soutien politique de notre Municipalité à la réalisation rapide d'un véritable réseau RER vaudois.

D'une manière générale, je suis satisfait des réponses de la Municipalité et je remercie cette dernière pour la clarté de ses réponses. Je crois cependant comprendre, à travers certaines d'entre elles, que la Municipalité ne souhaite pas se mettre à dos certaines Communes concernées par le trajet du LEB.

Regrettant que notre Ville ne soit pas plus proactive dans ce dossier, je me permets de faire l'analyse suivante des réponses données à mon interpellation.

Je constate que la Municipalité a connaissance des objectifs généraux qui vont, si j'ai bien compris, dans le sens d'une intégration possible, à terme, du LEB aux tl. Cependant je constate l'absence de tout calendrier. Je prends également acte que la fusion LEB-tl pourrait représenter un avantage dans le développement du RER de la région lausannoise. Pourtant, la Municipalité ne semble pas actuellement nourrir une telle volonté. Je remercie la Municipalité de confirmer le passage de la cadence de quinze minutes du LEB dès 2011. Enfin, la réponse de la Municipalité fait remarquer qu'une fusion n'apporterait que des gains faibles en termes financiers. En revanche, elle offrirait une ouverture en matière de simplification administrative et de gestion.

J'ai encore une question complémentaire à la Municipalité et une résolution à vous proposer. Je pense important que nous réfléchissions à des synergies possibles, avec en toile de fond une possible fusion à long terme des tl et du LEB. J'aimerais savoir si la Municipalité est acquise à une telle démarche et si elle fera preuve de volontarisme à l'avenir pour aller devant les responsables du LEB afin de favoriser ces synergies.

M. Yves-André Cavin (LE): – Je regrette que le syndic soit absent pour la discussion de cette intervention, mais les circonstances l’ont voulu ainsi.

On peut se déclarer partiellement satisfait des réponses de la Municipalité, notamment en ce qui concerne l’approche faite entre les Communes du Gros-de-Vaud et la Ville de Lausanne. Si, d’un point de vue rationnel, on peut comprendre la démarche, le fait d’adjoindre le LEB aux tl conduirait à une perte substantielle de fonds et de souplesse au premier. En effet, en matière financière, le LEB est considéré comme un chemin de fer régional et bénéficie de ce fait d’un calcul différencié des subventions fédérales et cantonales, alors que les tl, eux, bénéficient d’une subvention liée au trafic d’agglomération, qui est nettement moindre.

Quant à la liberté de manœuvre, sans jeu de mots, du LEB, elle lui permet de gérer sur sa ligne un trafic de train direct pour les pendulaires les plus éloignés, avec des arrêts moins fréquents, et en parallèle une desserte fine, respectant tous les arrêts, sur des tronçons chargés et plus courts. Cette souplesse offre une desserte bien meilleure qu’un tramway.

Pour cette raison, il est encore judicieux de maintenir à moyen terme un chemin de fer régional indépendant, du genre RER, sans le joindre aux transports publics de la région lausannoise. Cela n’enlève rien à une collaboration qui existe déjà pleinement. Le même exemple peut s’observer à Berne, où la compagnie RBS, qui a un réseau régional, collabore activement avec la société Bernmobil, qui exploite tout le trafic d’agglomération, et cela avec un succès et un développement sans cesse croissants.

J’aimerais tirer le signal d’alarme – sans jeu de mot, encore – sur l’aménagement de Prilly-Union. En effet, depuis le 9 décembre 2005, où M. le conseiller d’Etat Marthaler m’avait promis devant un parterre de cent cinquante personnes que le LEB circulerait à une fréquence de quinze minutes à fin juin 2008, entre Cheseaux et Lausanne. Or à ce jour, l’effet m2 a conduit le LEB à pourvoir en masse un report de trafic sur le métro en direction et du nord et du sud. Cependant, la cadence à quinze minutes, reportée une première fois de 2008 à 2010, semble encore repoussée à 2011. Cette situation perturbe fortement le LEB, qui, avec un renforcement de son matériel roulant, ne dispose d’aucune souplesse pour absorber une hausse incessante de passagers et par là même de trafic. Cette situation conduit à des retards fréquents et pénalisants pour les voyageurs qui ont changé d’habitudes et qui ont recours aux transports publics pour se rendre à leur travail. On peut dès lors comprendre leur mauvaise humeur lorsque cela se produit plusieurs fois sur une semaine.

Pour la petite histoire, le chemin de fer LEB dessert, entre Cheseaux et Romanel, deux stations nommées Vernand-Camaret et Vernand-Bel-Air, situées sur le territoire de la commune de Lausanne, et pour lesquelles il devient urgent de faire quelque chose.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – En tant que remplaçant du syndic, je peux m’avancer prudemment sur quelques éléments de réponse, parce que la Municipalité discute collectivement de toutes ces questions de transports.

A la question de M. Voiblet demandant si la Municipalité estime que des synergies sont souhaitables, je peux répondre oui, très clairement. Pour le volontarisme, je serai plus prudent. L’expérience de chaque conseiller municipal de la capitale du canton de Vaud est que lorsque ceux-ci font preuve de volontarisme avec des Communes tierces, cela devient vite compliqué. Nous avons plutôt intérêt à faire preuve de diplomatie, de prudence et de calme, pour parvenir à des solutions qui satisfont tout le monde. Donc volontarisme modéré et prudent. C’est peut-être très vaudois, mais c’est comme ça.

Monsieur Cavin, vous manifestez votre inquiétude, reprise par les tl, sur le fait que le LEB ne bénéficierait plus de subventions pour le trafic régional. Je ne sais pas d’où vous sortez cette idée, parce que la subvention au trafic régional ne dépend évidemment pas de l’entreprise, mais de la ligne. Les tl ont des lignes régionales de bus, l’un d’eux va jusqu’à Moudon, par exemple. Ce bus est évidemment subventionné comme trafic régional; la subvention arrive, comme d’autres pour le trafic d’agglomération. Si un jour – qui sait? – le LEB était intégré dans les tl, ce changement d’entreprise pilote ne toucherait en rien la subvention que le LEB touche aujourd’hui pour le trafic régional. Il n’y a aucune raison que cela change, c’est bien la destination de la ligne qui compte et non l’entreprise qui gère cette ligne.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – En fonction des réponses de la Municipalité, qui dit clairement que oui, il est souhaitable d’avoir une collaboration, mais non, le volontarisme n’existe pas vraiment, j’aimerais donner un coup de fouet à ce dernier. Je vous propose une résolution qui permettrait à la Municipalité d’entreprendre une démarche constructive pour, dans un premier temps, garder deux entités, puisque que c’est cela qui fait mal à toutes les communes, finalement. Et de réfléchir à la mise en commun de la gestion et de l’administration. Voilà la proposition que je vous fais avec cette résolution.

Le président: – La parole n’est plus demandée pour la discussion sur l’interpellation, la discussion est donc close. Nous sommes en présence d’une résolution :

Résolution

Dans le but de valoriser les synergies possibles, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène une politique proactive favorisant l’émergence d’une cogestion du LEB par les tl.

La discussion sur cette résolution est ouverte.

Discussion

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Avant de pouvoir voter, nous sommes nombreux à désirer des précisions sur la cogestion et la portée juridique de celle-ci.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – La cogestion est assez simple. Il y a deux entités, l'une s'appelle LEB, l'autre tl. Dans un premier temps, nous voyons bien qu'une fusion est difficile, il faudra de la patience et probablement beaucoup de temps. Ce à quoi il est possible de réfléchir en commun, c'est par exemple d'avoir une seule direction, une seule administration, notamment dans les services d'entretien; et pourquoi pas entamer une démarche commune en matière de commercialisation de ces transports publics, qui se ferait de manière conjointe. C'est ce que j'appelle de la cogestion.

M. Alain Hubler (AGT) : – Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien dans les propos de M. Voiblet. Vous semblez sûr que la cogestion est la bonne solution, mais rien ne nous le dit; et rien ne nous dit le contraire non plus. Je sais que les résolutions ne sont pas contraignantes, mais elles existent, ce n'est pas pour rien. N'auriez-vous pas avantage à déposer un postulat qui demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de ce genre de choses? Personnellement, je n'ai aucune idée des avantages et des inconvénients, parce qu'il y en aura forcément. Donc j'hésite à voter votre résolution. Pas parce que c'est vous qui l'avez déposée, parce que, a priori, elle pourrait être intelligente et pertinente (... *rires...*), mais elle pourrait se révéler, a posteriori, nuisible. Et si la Municipalité, une fois, décidait d'appliquer à la lettre nos résolutions et que celle-ci soit de mauvais aloi, ce serait ennuyeux. Donc j'engage le Conseil à refuser cette résolution et je suggère à M. Voiblet de la transformer en postulat.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je me permets d'intervenir ici à la fois en tant qu'administrateur des tl, ce que sont tous les conseillers municipaux, mais aussi en tant qu'administrateur d'un certain nombre d'autres sociétés pour le compte de la Ville.

En tant que parlementaire, on sait que la cogestion est – pour faire part d'une expérience en la matière, et non d'un intérêt pour le sujet – un très grand souci des exécutifs, qui s'inquiètent de ce que les Commissions de gestion souhaitent cogérer la Ville alors que c'est l'apanage, ou de la compétence, de la Municipalité et de son administration. Je pense que ce n'est pas dans ce sens que M. Voiblet utilise le terme. Il n'empêche qu'il l'écrit dans une résolution adressée à la Municipalité. Celle-ci devrait mener une politique qui favorise l'émergence de cette cogestion.

Alors, connaissant un peu le fonctionnement de certaines sociétés anonymes, je dois dire que le *business model* impliqué par le mot «cogestion» est totalement impénétrable. Je ne vois pas du tout ce que veut dire le mot «cogestion» lorsqu'on parle d'un rapprochement de deux sociétés

anonymes de droit privé, mais qui sont pour une très grande part en main de collectivités publiques. Cela me paraît très délicat d'inférer de cette résolution une quelconque mission, serait-elle formulée sous la forme d'un souhait, pour les organes d'administration de ces sociétés. La proposition de M. Hubler est très sage: si M. Voiblet a des idées sur la manière de faire évoluer le management de ces sociétés, qu'il nous le dise de façon un peu plus détaillée que dans sa résolution, qui brille par son hermétisme.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Sans aucune critique, je constate que malheureusement les deux principaux municipaux qui devraient être présents pour cette discussion ne sont pas là. Il s'agit de notre syndic et du municipal des Travaux.

Je ne suis pas obtus, je ne déposerai pas cette résolution ce soir et probablement reviendrai-je avec un postulat, comme le suggère M. Hubler. Je suis désolé, encore une fois nous nous renvoyons la balle ce soir... Il faut parfois être réaliste.

J'aimerais cependant dire que la cogestion s'explique de manière très claire. Je vous invite à chercher dans la littérature. Je ne pense pas me tromper beaucoup en disant que la cogestion se fait quand deux sociétés sont administrativement et en termes de gestion dirigées par une seule cellule administrative. Cela, c'est de la cogestion.

M. Yves-André Cavin (LE) : – Je ne suis pas favorable non plus à cette résolution sous cette forme. Ce n'est pas de cogestion que nous devons parler, mais de communauté d'exploitation. C'est-à-dire mettre ensemble tout le domaine de l'exploitation, sans toucher au domaine du conseil d'administration et de la direction.

Le président : – Cette résolution ayant été retirée, la discussion sur celle-ci n'a plus lieu d'être. Ce point est donc clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Il est 22 h 55, M. le syndic et le directeur des Travaux sont absents, et les deux interpellations suivantes les concernaient. Je vous remercie de ce travail de longue haleine et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 h 55.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16



conseil communal

secrétariat

L a u s a n n e

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL LEGISLATURE 2006 – 2011

(mise à jour : 13 octobre 2010)



conseil communal

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. de Beau-Rivage 17 CP 1000 Lausanne 6	021/635.17.17	079/350.09.66 021/601.26.25	021/635.17.19 021/616.32.15	abbetarch@mac.com architecture@abbet-abbet.com	UDC
ALVAREZ Caroline	Cheffe de projet	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021/316.53.37	076/593.58.38 021/646.48.05	021/316.53.30	caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chablière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	078/872.59.19 021/646.56.26	021/311.61.05	e.ansermet@imprivite.ch	LE
BÉRARD Marlène	Juriste	Ch. du Bois-de-Vaux 19B 1007 Lausanne		078/710.44.43 021/624.88.13	021/355.30.90	marlene.berard@sunrise.ch	LE
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne		079/862.32.73 021/323.98.74		sybergmann@hotmail.com	ECO
BETTENS Jean-Charles	Conseiller en gestion d'entreprises	Av. Juste-Olivier 25 1006 Lausanne	021/312.40.66	078/661.32.17 021/312.40.66		jc.bettens@sunrise.ch	SOC
BIÉLER Benoît	Géographe	Pl. de la Cathédrale 5 1005 Lausanne		076/321.22.56 021/312.36.00		benoit.bieler@haldimand15.ch	ECO
BLANC Jean-Louis	Gérant de caisse de retraite	Ch. de Valdèzia 3 1012 Lausanne	021/621.22.43	078/600.41.97 021/624.68.39		jean-louis.blanc@bobstgroup.com	LE
BLANC Mathieu	Avocat-stagiaire	Av. Sainte-Luce 10 1003 Lausanne	021/863.63.00	079/488.53.41 021/311.35.68	021/863.63.01	mblanc@foriep.ch	LE
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne		076/372.75.14 021/312.75.14		claudie.bonnard@citycable.ch	ECO
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		079/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@citycable.ch	ECO
CACHIN Jean-François	Ancien chef de service	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079/446.21.18 021/784.15.00	021/784.15.00	jf-cachin@citycable.ch	LE
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55	maurice.calame@citycable.ch	LE
CARREIRA Susana	Juriste	Rue du Bugnon 10 1005 Lausanne	021/316.63.14	076/563.92.37 021/311.52.41		susana.carreira@vvd.ch carreira_susana@hotmail.com	ECO
CAVIN Yves-André	Economiste Contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel s/Lausanne	021/316.31.77	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.32.19	yves-andre.cavin@vvd.ch	LE
CHAPPUIS Gérard	Juriste-consultant Enseignant retraité	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		079/446.86.54 021/617.89.58		gerardchappuis@citycable.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/442.16.45 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@sunrise.ch jean-marie.chautems@chuv.ch	SOC



conseil communal

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne	021/310.66.81	078/802.08.72 021/624.67.85	021/310.66.01	muriel.mesnier@citycable.ch muriel.chenaux@unia.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Route d'Oron 127 1010 Lausanne		078/912.93.59 021/652.37.55	021/652.83.75		UDC
CLIVAZ Philippe	Employé de comm. Organisateur culturel	Av. du Temple 21C 1012 Lausanne	021/312.83.60	079/643.75.67 021/616.41.43	021/312.83.61	ph.clivaz@citycable.ch	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali	Secrétaire	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	021/312.06.76	079/609.53.38 021/601.16.15	021/320.06.97	magali@popvaud.ch	AGT
DA SILVA Adozinda	Enseignante	Av. de Montoie 35 A 1007 Lausanne		079/658.89.92		adozindasilva@bluewin.ch adozindasilva@pdcl.ch	LE
DEVEAUD Marie	Juriste et médiatrice en conflits du travail Etat VD	Rte de Berne 79 1010 Lausanne	021/351.25.53			deveaud@vtxnet.ch mdeveaud@saje-vaud.ch	SOC
DOEPPER Ulrich	Architecte	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/693.42.66	079/485.54.74 021/616.30.32	021/601.32.39 021/693.62.10	ulrich.doepper@citycable.ch	ECO
DOLIVO Jean-Michel	Avocat	Av. Vinet 14 1004 Lausanne	021/317.50.71	078/802.84.66 021/648.36.90	021/317.50.79	jean-michel_dolivo@bluewin.ch jean-michel_dolivo@vtxnet.ch	AGT
FERRARI Yves	Architecte Sociologue	Rte Aloys-Fauquez 27 1018 Lausanne	021/648.10.76	079/549.65.40 021/648.10.62	086+N° mobile	yves.ferrari@verts.ch	ECO
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne	079/358.36.04	079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60 021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	LE
FRACHEBOUD Cédric	Ramoneur	Ch. de Praz-Séchaud 40 1010 Lausanne	078/743.08.88	079/214.33.75 021/653.49.93	021/625.59.58	cfrache@bluewin.ch	UDC
FRUND Sarah	Etudiante en psychologie	Ch. du Bois-Gentil 58 1018 Lausanne		078/646.43.56 021/646.28.70		sarah.frund@lausanne-cc.org	AGT
GAUDARD Guy-Pascal	Installateur-électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021/711.12.13		021/711.12.12 021/320.06.35	guy.gaudard@bluewin.ch	LE
GAZZOLA Gianfranco	Coordinateur SPI-CGIL	Av. de la Chablère 24 1004 Lausanne	021/647.08.44	079/417.53.54 021/647.85.97	021/648.45.94 021/647.85.24	g.gazzola@sunrise.ch g.gazzola@inca.it	SOC
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel s/Lausanne	021/646.11.41	079/606.20.25 021/646.11.41	021/648.64.89		ECO
GERMOND Florence	Economiste	Av. de Beaulieu 45 1004 Lausanne	021/316.54.22	079/321.98.71 021/646.00.85	021/646.00.85	florence.germond@bluewin.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.44	079/507.27.40 021/646.81.90		fabrice.ghelfi@vd.ch les.ghelfi@citycable.ch	SOC



conseil communal

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
GILLARD Nicolas	Avocat	Pl. St-François 1 – CP 7191 1002 Lausanne	021/349.19.19	079/596.74.13 021/311.27.77		ngillard@carrard-associés.ch	LE
GRABER Nicole	Architecte-paysagiste	Av. du Léman 42 1005 Lausanne		021/711.18.67		nicole.graber@gmail.com	ECO
GRAF Albert	Huissier	Ch. du Val-d'Angrogne 6 1012 Lausanne	021/315.72.26	079/204.81.80 021/652.50.16		al.graf@econophone.ch	UDC
GRIN Claude	Ethnologue Gestionnaire culturelle	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne	079/345.68.78	079/345.68.78	021/320.36.95	claudie.grin@gmail.com	ECO
GRIN Nicole	Retraîtée	Ch. du Salève 1 1004 Lausanne		079/704.24.05 021/323.36.90	021/311.73.71	nicolegrin@bluewin.ch	LE
GUIDETTI Laurent	Architecte	Av. du Rond-Point 3 1006 Lausanne	021/331.04.40	021/647.65.77	021/331.04.49 086+ tél. prof.	laurent.guidetti@citycable.ch guidetti@tribu-architecture.ch	SOC
de HALLER Xavier	Etudiant	Ch. des Bruyères 1 1007 Lausanne		021/601.72.36		xavier.dehaller@swissnet.org	LE
HILDBRAND Pierre-Antoine	Juriste	Av. Floréal 7 1006 Lausanne	021/796.33.41	076/586.82.22	021/796.33.52	pahildbrand@hotmail.com	LE
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Curtat 6 1005 Lausanne		079/310.96.78		hubler@mac.com	AGT
HUGUENET François	Conseiller en communication	Place Pépinet 3 1003 Lausanne	021/312.58.01	079/455.82.31 021/601.25.48	021/312.58.02	francois.huguenet@pleon.com	ECO
JACQUAT Philippe	Médecin	Ch. Simplemont 3 1005 Lausanne	021/647.27.11	079/310.27.29 021/323.88.66	021/647.27.12	philippe.jacquat@ereutrophobie.ch	LE
KNECHT Evelyne	Secr. cant. à l'org. POP VD et comédienne	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/312.06.76	079/604.08.14		evelyne@popvaud.ch	AGT
LITZSTORF SPINA Natacha	Directrice Politologue	Rue de l'Alé 41 1003 Lausanne	022/329.99.29	021/311.55.79		litzistorf@equiterre.ch	ECO
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	LE
MACH André	Maître-assistant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.36	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@unil.ch	SOC
MARION Axel	Historien	Av. Eugène-Rambert 5 1005 Lausanne	021/316.30.38	079/458.13.13 021/711.15.33		axel_marion@bluemail.ch	LE
MARTI Manuela	Assistante de direction	Av. Juste-Olivier 22 1006 Lausanne	021/316.99.50	079/210.76.45 021/320.20.02		manuelamarti@bluewin.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2006 – 2011**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MARION Axel	Assistant IUHEI Secr. gén. assoc.	Av. Eugène-Rambert 5 1005 Lausanne	021/624.30.31	079/458.13.13 021/711.15.33	021/624.30.41	axel_marion@bluemail.ch axelmarion@pdcl.ch	LE
MARTIN Olivier	Employé de commerce	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	LE
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	079/409.28.34	076/558.65.24 021/601.95.94		mayorisabelle@yahoo.fr	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir (banque)	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	078/720.69.50 021/646.66.73		claudc_christine_metraux@bluewin.ch	LE
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079/691.65.00 021/311.78.65		therese.demeuron@bluewin.ch	LE
MEYLAN Gisèle-Claire	Interprète	Av. Villamont 17 1005 Lausanne		079/659.86.26 021/351.87.30	021/351.87.31	gcmeylan@bluewin.ch	LE
MEYLAN Jean	Retraité	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne		021/544.75.58		jean.meylan@citycable.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Responsable presse & communication	Ch. du Bois-de-Vaux 3 1007 Lausanne		079/204.52.15 021/624.88.13	021/320.60.86 021/624.88.13	gmeystre@bluewin.ch	LE
MICHAUD GIGON Sophie							ECO
MICHEL Stéphane	Travailleur social	Ch. de Beau-Val 2 1012 Lausanne		021/653.62.15		stephane.michel@bluewin.ch	SOC
MIVELAZ Philippe	Architecte	Route du Pavement 119 1018 Lausanne		079/695.96.71 021/653.78.72		ph.mivelaz@bluewin.ch	SOC
MULLER Elisabeth	Nutritionniste	Av. Vinet 11 1004 Lausanne		021/320.25.81		emmuller2002@yahoo.com	ECO
NSENGIMANA Nkiko	Politologue Chef de projet	Ch. du Salève 8 1004 Lausanne	021/315.62.15	079/749.15.44 021/648.74.04	021/315.60.02	nkiko.nsengimana@bluewin.ch nkiko.nsengimana@lausanne.ch	ECO
NTUMBA KAHUMBU Paul	Médiateur culturel	Rue des Amis 7 1018 Lausanne	021/312.84.40	076/405.70.13 021/647.80.16	021/312.84.42	paul.kahumbu@bluewin.ch forum.etrangers@bluewin.ch	SOC
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel s/Lausanne	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@citycable.ch	UDC
PACHE Stéphanie	Médecin	Ch. du Chasseron 2 1004 Lausanne	021/314.17.30	076/420.15.03 021/311.38.91		stephanie.pache@gmail.com stephanie.pache@hospvd.ch	SOC



conseil communal

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
PAYOT David	Psychologue	Ch. du Bois-Genil 58 1018 Lausanne		078/647.12.86		dpayot@gmail.com	AGT
PERNET Jacques	Hôtelier EHL	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/614.90.00	079/600.21.06 021/729.02.45	021/614.90.01 021/729.14.45	jpernet@hotelbellerive.ch	LE
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur EPFL Lic. HEC	Ch. des Coumeneis 12B 1000 Lausanne 26		079/447.21.38 021/784.12.69		cd.perrin@bluewin.ch	LE
PETERS Solange	Médecin	Av. des Figuiers 19 1007 Lausanne	079/556.01.92 021/314.01.93	078/759.43.76 021/729.31.40	021/314.01.67	solange.peters@chuv.ch	SOC
PHILIPPOZ Roland	Infirmier	Plaines-du-Loup 70 1018 Lausanne	021/643.61.11	021/647.18.97	021/647.18.97	rphilippo@yaho.com	SOC
PICARD Bertrand	Chef de vente régional (pharma)	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne	021/652.90.62	021/652.90.22	021/652.90.22	bpicard@bluewin.ch	LE
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/311.51.25	079/212.16.13 021/646.25.08	021/311.52.01	michel.pitton@formatyp.ch	SOC
RAPAZ Roland	Directeur d'école	Ch. de Montétan 11 1004 Lausanne		021/646.46.96		roland.rapaz@citycable.ch	SOC
RASTORFER Jacques-Etienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079/304.98.58 021/652.75.13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne	021/316.42.12	021/652.96.04	021/316.42.72	jresplen@citycable.ch	AGT
ROSSI Vincent	Ingénieur-conseil en environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	078/638.63.21	078/638.63.21 021/311.73.88		vincent.rossi@bluewin.ch vincent.rossi@ecointsys.ch	ECO
RUF Florian	Formateur	Av. du Grammont 16 1007 Lausanne		076/505.05.61 021/601.28.61		florian@mou.ch	SOC
RUIZ Rebecca	Etudiante en criminologie	Rue du Valentin 62 1004 Lausanne		076/567.87.37 021/312.18.81		rebecca.rui@bluewin.ch	SOC
RUIZ VAZQUEZ Francisco	Assistant social	Av. de Riant-Mont 10 1004 Lausanne		076/516.56.34 021/312.17.24		frui@bluewin.ch	SOC
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	y-salzmann@citycable.ch	SOC
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@a3.epfl.ch	ECO



conseil communal

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SAUGEON Esther	Employée de commerce	Ch. de Rovéréaz 28 1012 Lausanne		021/652.67.09	021/652.67.09	esther.saugeon@lausanne-cc.org	UDC
SCHALLER Graziella	Economiste Secrétaire générale	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021/692.33.86	079/279.96.55 021/616.92.39	021/692.33.85 021/616.92.39	graziella.schaller@worldcom.ch graziella.schaller@unil.ch	LE
SCHLACHTER Thomas	Jardinier-paysagiste	Ch. du Levant 15 1005 Lausanne	078/673.82.51	078/673.82.51 021/616.64.53	021/616.65.35 021/616.65.35	schlacterthomas@bluewin.ch	ECO
SCHLIENGER Sandrine	Employée de commerce	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078/607.95.33 021/647.70.05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
TÉTAZ Myriam	Journaliste	Eglise-Anglaise 16 1006 Lausanne		021/616.75.13 027/952.12.18	021/616.75.13	myriam.tetaz@bluewin.ch	AGT
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021/312.41.44	079/796.78.50 021/311.53.10	021/311.29.02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
THURRE Jean-Pierre	Assureur	Ch. de Rovéréaz 5 1012 Lausanne	021/654.21.54	079/658.29.68	021/654.21.50	jp.thurre@thurre-assureurs.ch	LE
TREZZINI Giampiero	Biologiste Chef de projet	Av. Bergières 22 1004 Lausanne	021/316.42.45	078/712.16.43 021/646.51.38	021/646.51.38	giampiero@trezzini.net giampiero.trezzini@citycable.ch	ECO
TRUAN Isabelle	Economiste Lic. HEC-UNIL	Av. Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.03.33	079/250.11.23		isabelle.truan@bluewin.ch	LE
TSCHOPP Jean	Assistant en droit	Rue de Sévelin 4B 1007 Lausanne	021/692.28.22	078/809.19.10 021/647.43.73		jean.tschopp@gmail.com jean.tschopp@graduateinstitute.ch	SOC
VELASCO Maria	Assistante sociale	Tribunal-Fédéral 38 1005 Lausanne	021/692.21.16	021/329.09.08	021/692.21.15	maria.velasco@unil.ch	ECO
VOIBLET Claude-Alain	Ingénieur EPD-ES	Av. Vallombreuse 50 1004 Lausanne	021/806.32.90	079/251.22.06	021/806.32.91	cavoiblet@bluewin.ch voiblet@udc-vaud.ch	UDC
VOUTAT Marlène	Employée de commerce	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021/323.60.58 021/315.68.08	079/743.14.68 021/617.27.48	021/323.60.58	marlenevoutat@yahoo.fr marlene.voutat@lausanne.ch	AGT
WERMELINGER Elisabeth	Libraire	Av. de France 33 1004 Lausanne		079/425.69.78		elisabeth.wermelinger@bluewin.ch elisabeth.wermelinger@vd.ch	SOC
ZUERCHER Magali	Architecte EPFL Urbaniste	Av. du Rond-Point 25 1006 Lausanne	021/619.90.90	021/601.83.59	021/619.90.99	magali_zuercher@bluemail.ch m.zuercher@urbaplan.ch	SOC
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale EVAM-Lausanne	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021/557.05.00	079/356.55.03 021/646.05.15	021/557.05.01 021/646.05.15	anna.zuercher@bluewin.ch anna.zuercher@evam.ch	SOC



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

1. GROUPE SOCIALISTE

(30 membres)

Présidente : M^{me} Solange **Peters**

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Alvarez Caroline | 16. Mivelaz Philippe |
| 2. Bettens Jean-Charles | 17. Peters Solange |
| 3. Chappuis Gérard | 18. Philippoz Roland |
| 4. Chautems Jean-Marie | 19. Pitton Blaise Michel |
| 5. Chenaux Mesnier Muriel | 20. Rapaz Roland |
| 6. Clivaz Philippe | 21. Rastorfer Jacques-Etienne |
| 7. Deveaud Marie | 22. Ruf Florian |
| 8. Gazzola Gianfranco | 23. Ruiz Rebecca |
| 9. Germond Florence | 24. Ruiz Vazquez Francisco |
| 10. Ghelfi Fabrice | 25. Salzmann Yvan |
| 11. Guidetti Laurent | 26. Thambipillai Namasivayam |
| 12. Mach André | 27. Tschopp Jean |
| 13. Marti Manuela | 28. Wermelinger Elisabeth |
| 14. Meylan Jean | 29. Zuercher Magali |
| 15. Michel Stéphane | 30. Zürcher Anna |

2. GROUPE LAUSANNENSEMBLE

Partis libéral-radical et démocrate-chrétien

(28 membres)

Président : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 15. Jacquat Philippe |
| 2. Bérard Marlène | 16. Longchamp Françoise |
| 3. Blanc Jean-Louis | 17. Marion Axel |
| 4. Blanc Mathieu | 18. Martin Olivier |
| 5. Cachin Jean-François | 19. Mettraux Claude |
| 6. Calame Maurice | 20. de Meuron Thérèse |
| 7. Cavin Yves-André | 21. Meylan Gisèle-Claire |
| 8. Da Silva Adozinda | 22. Meystre Gilles |
| 9. Fiora-Guttmann Martine | 23. Pernet Jacques |
| 10. Gaudard Guy-Pascal | 24. Perrin Charles-Denis |
| 11. Gillard Nicolas | 25. Picard Bertrand |
| 12. Grin Nicole | 26. Schaller Graziella |
| 13. de Haller Xavier | 27. Thurre Jean-Pierre |
| 14. Hildbrand Pierre-Antoine | 28. Truan Isabelle |



conseil communal



3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS (22 membres)

Présidence : M^{me} Isabelle **Mayor** et M. François **Huguenet**

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Bergmann Sylvianne | 12. Litzistorf Spina Natacha |
| 2. Biéler Benoît | 13. Mayor Isabelle |
| 3. Bonnard Claude | 14. Michaud Gigon Sophie |
| 4. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 15. Müller Elisabeth |
| 5. Carreira Susana | 16. Nsengimana Nkiko |
| 6. Doepper Ulrich | 17. Ostermann Roland |
| 7. Ferrari Yves | 18. Rossi Vincent |
| 8. Gebhardt André | 19. Santschi Pierre |
| 9. Graber Nicole | 20. Schlachter Thomas |
| 10. Grin Claude | 21. Trezzini Giampiero |
| 11. Huguenet François | 22. Velasco Maria |

4. GROUPE 'A GAUCHE TOUTE !' POP & Gauche en mouvement et Solidarités (12 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Dolivo Jean-Michel | 7. Oppikofer Pierre-Yves |
| 2. Crausaz Mottier Magali | 8. Pain Johan |
| 3. Frund Sarah | 9. Payot David |
| 4. Hubler Alain | 10. Resplendino Janine |
| 5. Knecht Evelyne | 11. Tétaz Myriam |
| 6. Mpoy Jean | 12. Voutat Marlène |

5. GROUPE UDC Union démocratique du centre (8 membres)

Président : M. Claude-Alain **Voiblet**

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 5. Pache Denis |
| 2. Chollet Jean-Luc | 6. Saugeon Esther |
| 3. Fracheboud Cédric | 7. Schlienger Sandrine |
| 4. Graf Albert | 8. Voiblet Claude-Alain |



conseil communal



BUREAU DU CONSEIL

2010-2011

Président : M. Roland **Rapaz** (Soc.)
1^{er} vice-président : M. Claude-Alain **Voiblet** (UDC)
2^e vice-présidente : M^{me} Marlène **Voutat** (AGT !)
Scrutatrices : M^{me} Nicole **Graber** (Les Verts)
M^{me} Adozinda **Da Silva** (LE)
Scrutateur suppléant : M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Soc.)
Scrutatrice suppléante : M^{me} Graziella **Schaller** (LE)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M^{me} Vanessa **Benitez Santoli**
Tél. : 021/315.21.01
Télécopie : 021/315.20.02
Courriel : vanessa.benitez@lausanne.ch

Secrétaire administrative : M^{me} Dominique **Monbaron**
Tél. : 021/315.21.03
Télécopie : 021/315.20.07
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Secrétaires GED : M^{me} Brigitte **Paillard**
Tél. : 021/315.21.06
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M^{me} Corinne **Zoss**
Tél. : 021/315.21.06
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil : M^{me} Diane **Gilliard**
Ch. des Bégonias 1, 1018 Lausanne
Tél. : 021/646.86.75
Télécopie : 021/646.86.75
Courriel : diane.gilliard@citycable.ch

Bureau électoral général:

Président : M. Roland **Rapaz** (Soc.), président du Conseil
Membres : M^{me} Nicole **Graber** (Les Verts), scrutatrice
M^{me} Adozinda **Da Silva** (LE), scrutatrice
Secrétaire: M^{me} Vanessa **Benitez Santoli**, secrétaire du Conseil
Vice-président : M. Claude-Alain **Voiblet** (UDC),
1^{er} vice-président du Conseil



conseil communal



Secrétariat municipal :

Hôtel de Ville
Tél. 021/315.22.15

Huissiers du Conseil :

M. François **Lebet**
M. Christian **Kiefer**
M. Jean-François **Deschenaux**
Tél. 021/315.22.16

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil
Tél. 021/315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**
Tél. 021/315.22.71/72



COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 20 juin 2006 pour la législature 2006-2011)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, UDC
2. Eddy **Ansermet**, LausannEnsemble
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Maurice **Calame**, LausannEnsemble, *président*
5. Nicole **Grin**, LausannEnsemble
6. Alain **Hubler**, A Gauche Toute !
7. Olivier **Martin**, LausannEnsemble
8. Jean **Meylan**, socialiste
9. Pierre-Yves **Oppikofer**, A Gauche Toute !
10. Roland **Ostermann**, Les Verts
11. Roland **Philippoz**, socialiste
12. Blaise Michel **Pitton**, socialiste, *1^{er} vice-président*
13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
14. Vincent **Rossi**, Les Verts
15. Esther **Saugeon**, UDC, *2^e vice-présidente*

FINANCES

Membres :

1. Jean-Charles **Bettens**, socialiste
2. Jean-François **Cachin**, LausannEnsemble
3. Philippe **Clivaz**, socialiste
4. Ulrich **Doepper**, Les Verts
5. Florence **Germond**, socialiste
6. Fabrice **Ghelfi**, socialiste,
7. Claude **Grin**, Les Verts
8. Pierre-Antoine **Hildbrand**, LausannEnsemble
9. Claude **Mettraux**, LausannEnsemble, *2^e vice-président*
10. Denis **Pache**, UDC
11. David **Payot**, A Gauche Toute !, *président*
12. Myriam **Tétaz**, A Gauche Toute !
13. Giampiero **Trezzini**, Les Verts, *1^{er} vice-président*
14. Isabelle **Truan**, LausannEnsemble
15. Jean **Tschopp**, socialiste



PÉTITIONS

- Membres :
1. Jean-Charles **Bettens**, socialiste
 2. Marie-Ange **Brélaz-Buchs**, Les Verts
 3. Adozinda **Da Silva**, LausannEnsemble
 4. Xavier **de Haller**, LausannEnsemble
 5. Evelyne **Knecht**, A Gauche Toute !, *présidente*
 6. Jean **Meylan**, socialiste, *2^e vice-président*
 7. Nkiko **Nsengimana**, Les Verts, *1^{er} vice-président*
 8. Jacques **Pernet**, LausannEnsemble
 9. Francisco **Ruiz Vazquez**, socialiste
 10. Sandrine **Schlienger**, UDC,

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Jean-Luc **Chollet**, UDC
 2. Magali **Crausaz Mottier**, A Gauche Toute !
 3. Nicolas **Gillard**, LausannEnsemble, *président*
 4. François **Huguenet**, Les Verts
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste

- Suppléant(e)s :
1. **Carreira** Susana, Les Verts
 2. Marie **Deveaud**, socialiste
 3. Cédric **Fracheboud**, UDC
 4. Philippe **Jacquat**, LausannEnsemble
 5. David **Payot**, A Gauche Toute !

POLITIQUE RÉGIONALE

(élue le 22 janvier 2008)

- Membres :
1. Yves-André **Cavin**, LausannEnsemble
 2. Fabrice **Ghelfi**, socialiste
 3. Nicole **Grin**, LausannEnsemble
 4. Laurent **Guidetti**, socialiste
 5. Natacha **Litzistorf Spina**, Les Verts,
 6. Axel **Marion**, LausannEnsemble, *président*
 7. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
 8. Philippe **Mivelaz**, socialiste
 9. Janine **Resplendino**, A Gauche Toute !, *1^{re} vice-présidente*
 10. Claude-Alain **Voiblet**, UDC, *2^e vice-président*



conseil communal



ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
pour l'année 2010

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président : M. Jean-Christophe **Bourquin**

Administration générale et Finances :	M. Daniel Brélaz <i>Suppléant : M. Jean-Christophe Bourquin</i>
Sécurité publique et Sports:	M. Marc Vuilleumier <i>Suppléant : M. Jean-Yves Pidoux</i>
Culture, Logement et Patrimoine :	M ^{me} Silvia Zamora <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier Français <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar Tosato <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M. Jean-Christophe Bourquin <i>Suppléant : M. Marc Vuilleumier</i>
Services industriels :	M. Jean-Yves Pidoux <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>

Secrétaire municipal :	M. Philippe Meystre
Secrétaires municipaux adjoints :	M. Jérôme Gasser M. Christian Zutter
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Jean Borloz